



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# GESTION DES RISQUES MINIERS

Réalisation d'un Plan de Prévention des Risques Miniers pour les communes  
du bassin minier Nord – Pas-de-Calais

Note d'opportunité portant sur les communes des arrondissements de Lens  
et Arras

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais**

## Préambule

La circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels stipule que:

*« La décision d'élaborer un PPRM n'est pas systématique et doit être prise en tenant compte, d'une part, du niveau d'aléa minier résiduel sur le territoire concerné, d'autre part, des enjeux associés. Elle résulte de l'analyse de la carte des aléas dressée à la demande de la DREAL par l'expert de l'administration et de l'étude préliminaire des enjeux réalisée par la DDT(M). »*

# Sommaire

<b>1 INTRODUCTION.....</b>	<b>5</b>
<b>2 LA GESTION DU RISQUE.....</b>	<b>8</b>
<b>3 CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE.....</b>	<b>9</b>
<b>4 IMPACT DES ALÉAS PAR COMMUNE.....</b>	<b>10</b>
4.1 COMMUNES PEU IMPACTÉES.....	10
4.2 AUTRES COMMUNES.....	11
<b>5 MÉTHODOLOGIE.....</b>	<b>13</b>
5.1 ALÉAS PAR CLASSE.....	14
5.2 ENJEUX PAR CATÉGORIE.....	15
5.3 CROISEMENT DES CLASSES D'ALÉAS ET DES CATÉGORIES D'ENJEUX.....	15
5.4 APPLICATION DE LA METHODE.....	16
<b>6 ANALYSE PAR COMMUNE.....</b>	<b>17</b>
6.1 AVION.....	17
6.2 BILLY-MONTIGNY.....	22
6.3 BULLY-LES-MINES.....	24
6.4 CARVIN.....	27
6.5 COURCELLES-LES-LENS.....	31
6.6 COURRIÈRES.....	33
6.7 DOURGES.....	36
6.8 ÉLEU-DIT-LEAUWETTE.....	40
6.9 EVIN-MALMAISON.....	42
6.10 FOUQUIÈRES-LES-LENS.....	44

6.11 GRENAV.....	48
6.12 HARNES.....	50
6.13 HENIN-BEAUMONT.....	53
6.14 HERSIN-COUPIGNY.....	57
6.15 HULLUCH.....	61
6.16 LEFOREST.....	64
6.17 LENS.....	67
6.18 LIBERCOURT.....	70
6.19 LIEVIN.....	72
6.20 LOISON-SOUS-LENS.....	78
6.21 LOOS-EN-GOHELLE.....	80
6.22 MAZINGARBE.....	86
6.23 MÉRICOURT.....	89
6.24 MONTIGNY-EN-GOHELLE.....	91
6.25 NOYELLES-GODAULT.....	93
6.26 NOYELLES-SOUS-LENS.....	95
6.27 OIGNIES.....	97
6.28 SAINS-EN-GOHELLE.....	99
6.29 SALLAUMINES.....	102
6.30 VENDIN-LE-VIEIL.....	104
6.31 WINGLES.....	106

**7 ORIENTATION APRES ANALYSE.....109**

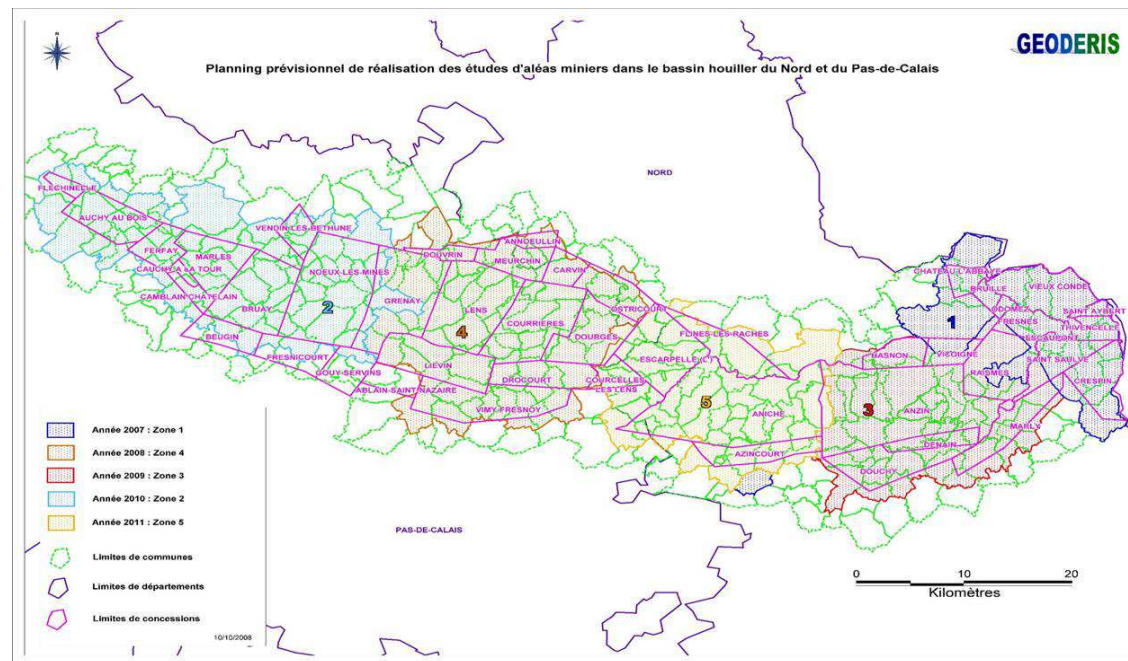
7.1 COMMUNES ANALYSEES ET ORIENTATION.....	109
7.2 CONCLUSION.....	110

# 1 INTRODUCTION

Dans les anciennes concessions minières du bassin houiller Nord – Pas-de-Calais, les procédures d'arrêt des travaux miniers sont achevées et les travaux de mise en sécurité des puits terminés. La gestion du grisou est bien définie, des sondages de décompression ont été mis en place et des mesures de surveillance permettent de suivre l'évolution du réservoir de gaz que constituent les vides miniers.

L'État examine les aléas résiduels et élabore au besoin des plans de prévention des risques miniers (PPRM).

Pour l'étude des aléas miniers, le bassin houiller du Nord – Pas-de-Calais a été divisé en 7 zones par GEODERIS, expert de l'administration, y compris le Boulonnais et le bassin ferrifère de l'Avesnois. Quatre de ces zones concernent le département du Pas-de-Calais (zones 0, 2, 4 et 5).



**La présente note concerne les communes des arrondissements de Lens et Arras.**

**Les arrondissements de Lens et Arras** regroupent 61 communes qui ont fait l'objet de l'étude. (41 sont concernées par des aléas). Ces 41 communes sont listées ci-dessous :

1	AIX-NOULETTE	16	GRENAY	31	NOYELLES-GODAULT
2	ANGRES	17	HARNES	32	NOYELLES-SOUS-LENS
3	AVION	18	HÉNIN-BEAUMONT	33	OIGNIES
4	BÉNIFONTAINE	19	HERSIN-COUPIGNY	34	ROUVROY
5	BILLY-MONTIGNY	20	HULLUCH	35	SAINS-EN-GOHELLE
6	BOUVIGNY-BOYEFFLES	21	LEFOREST	36	SALLAUMINES
7	BULLY-LES-MINES	22	LENS	37	VENDIN-LE-VIEIL
8	CARVIN	23	LIBERCOURT	38	WINGLES
9	COURCELLES-LES-LENS	24	LIÉVIN	39	BREBIÈRES ( <i>arrond<sup>t</sup> ARRAS</i> )
10	COURRIÈRES	25	LOISON-SOUS-LENS	40	GIVENCHY-EN-GOHELLE ( <i>arrond<sup>t</sup> ARRAS</i> )
11	DOURGES	26	LOOS-EN-GOHELLE	41	VIMY ( <i>arrond<sup>t</sup> ARRAS</i> )
12	ÉLEU-DIT-LEAUWETTE	27	MAZINGARBE		
13	ESTEVELLES	28	MÉRICOURT		
14	ÉVIN-MALMAISON	29	MEURCHIN		
15	FOUQUIÈRES-LES-LENS	30	MONTIGNY-EN-GOHELLE		

La DREAL Nord Pas-de-Calais a transmis à la DDTM les études des aléas réalisées par GEODERIS entre 2010 et 2013.

La décision d'élaborer un PPRM ne doit pas être systématique et doit être le fruit d'une analyse partagée entre la DREAL N-PdC et la DDTM 62 (circulaire du 06 janvier 2012).

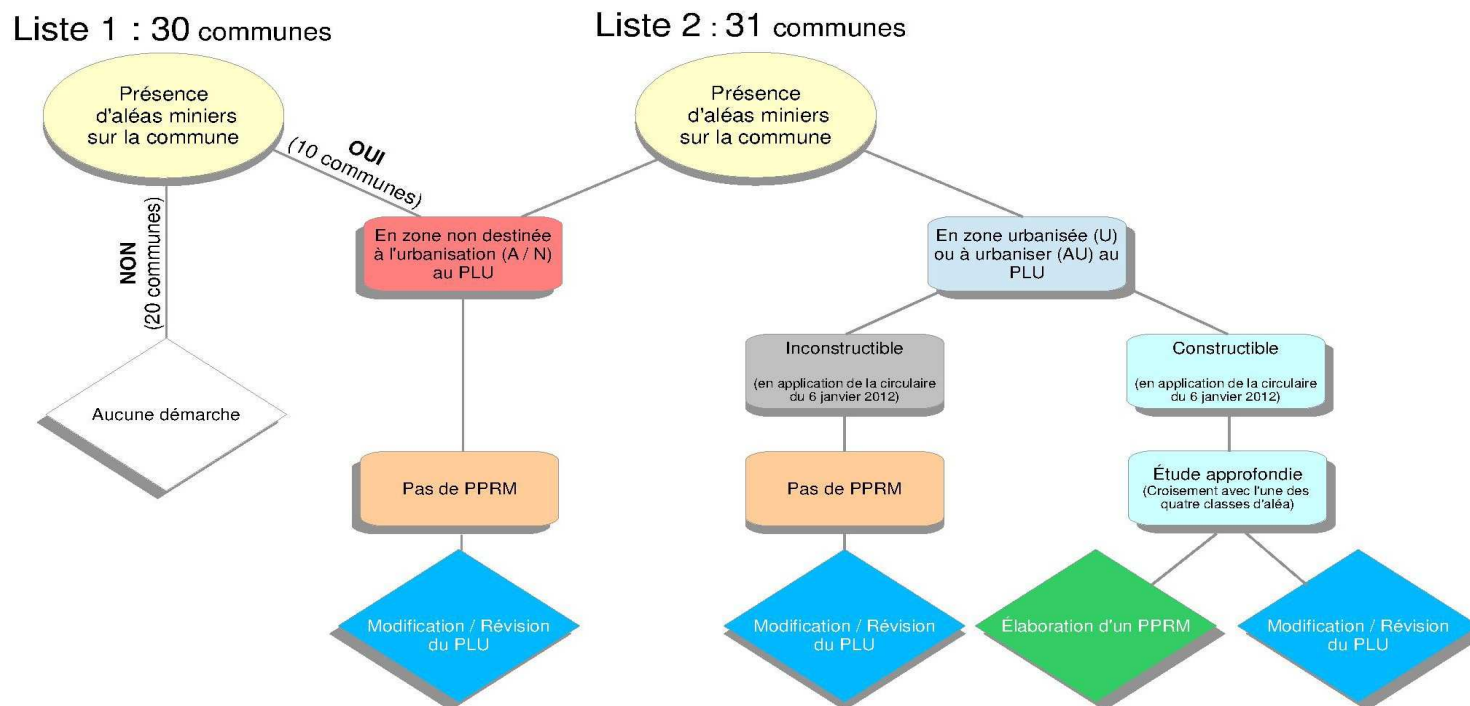
Ainsi, l'objectif de ce document est de présenter l'analyse réalisée par la DDTM 62 pour parvenir à la décision d'élaborer ou non un PPRM pour les communes des arrondissements de Lens et d'Arras.

Cette note présente les outils de gestion du risque minier utilisable sur le territoire, la synthèse des données concernant les aléas miniers fournis par la DREAL NPdC et l'analyse, commune par commune, des sites urbanisés ou non soumis aux aléas miniers.

Ce travail permettra à la DDTM 62 de conclure et de proposer à la DREAL l'outil de gestion du risque le plus pertinent à l'échelle de chaque commune, en vue d'une proposition conjointe du groupe projet DREAL-DDTM.

Le logigramme ci-dessous illustre la méthode qui opère par des filtres successifs pour aboutir à une liste de communes pour lesquelles on propose l'élaboration d'un PPRM.

### Risque minier - Communes des arrondissements de Lens et Arras Qui ont fait l'objet de l'étude : 61



Liste 1 : communes sans aléa, ou dont les aléas sont situés en zone non destinée à l'urbanisation (A ou N du PLU).

Liste 2 : communes avec aléa(s) situé(s) en zone urbanisée ou à urbaniser.

## 2 LA GESTION DU RISQUE

Le tableau suivant dresse un état des principaux outils de gestion du risque existants que la DDTM 62 est amenée à utiliser quotidiennement.

Le choix de l'outil de gestion du risque n'est pas « binaire ». Il dépend de nombreux facteurs tels que la complexité des aléas sur la commune (nombre et niveaux), des mesures de gestion du risque à mettre en œuvre ou du potentiel de développement de la commune.

Ainsi, le PLU est un outil efficace sur une commune où le risque est faible (un seul aléa avec une faible intensité) et où la mesure de gestion du risque consiste à interdire la construction. Par contre, la réalisation d'un PPRM dans ce cas particulier nécessiterait une procédure longue et consommatrice de temps pour une faible plus-value sur la gestion du risque.

De même, le niveau d'urbanisation des zones soumises à un risque impactera le choix de l'outil.

Ce tableau dresse un constat en caractérisant les outils selon différents items tels que le domaine d'emploi, la fiabilité juridique ou leur efficacité dans la gestion des risques. Il ne peut donc être conclusif, c'est pourquoi, il est nécessaire d'approfondir la connaissance territoriale du risque.

	PLU	PPRM	R111-2 du CU
<b>Comment ?</b>	Dans le cadre d'une procédure d'élaboration ou de révision du PLU : <ul style="list-style-type: none"> <li>• PAC réalisé par l'État en amont de la procédure</li> <li>• Intégration des risques dans le PLU (matérialisation des zones d'aléas par un indice avec un règlement de zone associé, ...)</li> </ul>	Procédure d'élaboration avec approbation puis annexion au PLU (en tant que SUP) du PPRM.	PAC réalisé par l'État. Puis application du R111-2 du code de l'urbanisme conformément à la doctrine interdépartementale de gestion des risques miniers dans l'instruction des actes d'urbanisme au cas par cas
<b>Par qui ?</b>	La collectivité (commune ou EPCI compétent).	L'État	Le Maire ou l'État selon les projets.
<b>Délai</b>	Selon les cas, la gestion des risques peut se faire dans le cadre de l'élaboration du PLU ou d'une révision si l'intégration des risques impacte l'économie du PLU, ou par le biais d'une révision simple voire d'une simple modification s'il n'y a pas de remise en cause de l'économie générale du PLU. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration ou révision : 2 à 3 ans</li> <li>• Révision simple : 6 à 8 mois</li> <li>• Modification : 6 à 8 mois</li> </ul> La gestion du risque au travers du PLU nécessite une procédure par commune ce qui peut rallonger les délais de gestion du risque à l'échelle du bassin de risque.	3 ans maximum après prescription du PPRM.	En continu



<b>Fiabilité juridique</b>	Fiable juridiquement, sous réserve d'une concertation de qualité, d'un respect scrupuleux de la procédure et de la jurisprudence.	Fiable juridiquement, sous réserve d'une concertation de qualité, d'un respect scrupuleux de la procédure et de la jurisprudence (ex: respect des modalités d'association définies dans l'arrêt de prescription). Le PPR ne peut plus être annulé deux mois après l'exécution des mesures de publicité. Passé ce délai, le PPR peut être abrogé partiellement mais le recours est moins « direct ».	Nécessite d'argumenter solidement la décision (description du phénomène, analyse du projet et de sa vulnérabilité et décision argumentée au regard de ces deux composantes du risque). Très grosse influence de la jurisprudence : des décisions mal argumentées qui pourraient être cassées par décision de justice fragilisent la mise en œuvre de cet article.
<b>Information / Culture du risque</b>	Permet une acculturation aux risques mais à l'échelle de la commune et sous réserve que le BE chargé du PLU ait les compétences en gestion des risques. D'autant que le PLU aborde bien d'autres thématiques telles que l'étalement urbain, la préservation des espaces naturels, etc...	La procédure d'élaboration, telle qu'elle est menée par la DDTM62, permet de développer la culture du risque lors des nombreuses réunions d'association et de concertation du public. Elle a pour objectif premier d'élaborer le document d'urbanisme qu'est le PPR mais également de définir une stratégie partagée de gestion du risque à l'échelle du bassin de risque en développant les autres piliers des risques telle que l'information, la protection et la gestion de crise.	Décision qui arrive très en aval du projet et qui ne permet pas de développer la culture du risque en amont du projet (l'Administration devient alors « censeur » du projet). Difficulté pour les pétitionnaires d'intégrer la gestion des risques à ce stade (dépôt de permis) de leur projet .
<b>Domaine d'emploi</b>	Impossibilité dans le PLU d'imposer des prescriptions au titre du code de la construction. Ce qui constitue une limite forte pour une gestion efficace des risques miniers (par exemple le tassement se gère par des prescriptions constructives sur le neuf). Impossibilité de demander une étude de prise en compte du risque dans le projet.	Permet une gestion efficace du risque tant sur le plan de l'urbanisme que sur le plan des dispositions constructives que le PPR peut imposer. Le PPR peut également imposer aux porteurs de projet une étude de prise en compte du risque (article R 431-16e du CU) ce que ne peuvent faire ni le PLU ni le R111-2. Le PPR peut également prescrire des mesures de gestion du risque sur les biens existants et régler les usages et l'aménagement des zones à risque.	Ne peut « imposer » de dispositions constructives mais peut autoriser un projet sous réserves de prise en compte du risque qui peut se concrétiser par des dispositions constructives (qui ne sont précisées dans le considérant de l'avis qu'à titre d'exemple). Impossibilité de demander une étude de prise en compte du risque dans le projet.
<b>Efficacité de la gestion des risques</b>	++ Selon les cas, souvent les plus simples (peu d'aléas ou de niveaux d'aléas différents à gérer dans le plan de zonage du PLU), la gestion des risques dans les PLU donne pleine satisfaction. Dans certains cas, même l'inscription de périmètres de risques au PLU (de toute façon obligatoire par le R123-11b du CU) renvoie à l'application de l'article R111-2. Dans le cas d'une modification de la réglementation sur la gestion des risques miniers (nouvelle circulaire par exemple), il faudra alors réviser autant de PLU que de communes du bassin de risques couvertes par un PLU. L'intégration des risques se fait sous l'autorité de la commune, pas nécessairement comme l'État l'aurait fait.	+++ L'outil est prévu pour gérer le risque de façon pérenne, et permet la gestion du risque à l'échelle du bassin de risque. Néanmoins, dans certains cas simples, la procédure se révèle bien trop lourde et complexe au regard de l'enjeu lié à la gestion des risques. Dans le cas d'une modification de la réglementation sur la gestion des risques miniers, seul le PPRM est à modifier ou réviser avec des délais de révision semblable à ceux d'une élaboration.	+ Se gère au cas par cas, et se révèle moins efficace dans certains cas, comme notamment lorsqu'il est nécessaire de faire des prescriptions sur la construction pour gérer le risque. Dans le cas d'une modification de la réglementation sur la gestion des risques miniers seule la doctrine départementale est à modifier.

### 3 CONNAISSANCE DU PHÉNOMÈNE

Les études d'aléas préliminaires à l'élaboration des PPRM ont permis d'identifier 3 types d'aléas :

- Aléas **mouvements de terrain** liés aux ouvrages débouchant en surface (puits de mine, avaleresse), aux travaux souterrains proche de la surface ou aux galeries : effondrement localisé et tassement,
- Aléas **mouvements de terrain** liés aux ouvrages de dépôts (terrils et bassins) : tassement, glissement superficiel, glissement profond et échauffement,
- Aléas **émission de gaz de mine.**

Les aléas ont été présentés aux communes le 7 novembre 2011 (Sous-Préfecture de Lens), le 21 septembre 2012 (Sous-Préfecture de Béthune) et le 19 juin 2013 (Sous-Préfecture de Douai), lors de réunions de concertation.

Les études et cartes d'aléas miniers ont ensuite été diffusées aux communes en juillet 2012 (Lensois), en octobre 2012 (Béthunois) et en janvier 2013 (Douaisis) avec une doctrine ADS basée sur les circulaires applicables, dans le cadre d'un porter à connaissance. Depuis, il appartient aux communes de tenir compte de ce porter à connaissance.

## 4 IMPACT DES ALÉAS PAR COMMUNE

### 4.1 COMMUNES PEU IMPACTÉES

Le tableau ci-dessous identifie les communes des arrondissements de Lens et Arras présentant des aléas dans des secteurs identifiés au PLU en zones non destinées à l'urbanisation (N, A) ou des aléas impactant faiblement une zone urbanisée sans possibilité de nouveau projet.

Pour ces communes, il n'existe pas ou très peu d'enjeux.

Communes	Nombre de zones d'aléa en U ou AU	Nombre de zones d'aléa en N ou A (ou ZNIEFF)	Communes	Nombre de zones d'aléa en U ou AU	Nombre de zones d'aléa en N ou A (ou ZNIEFF)
AIX-NOULETTE	0	1	ESTEVELLES	0	5
ANGRES	0	2	GIVENCHY-EN-GOHELLE	0	1
BÉNIFONTAINE	0	2	MEURCHIN	0	4
BOUVIGNY-BOYEFFLES <sup>2</sup>	1	3	ROUVROY <sup>1</sup>	1	3
BREBIÈRES <sup>2</sup>	1	0	VIMY	0	2

**La totalité** (ou quasi totalité) des aléas miniers sur les communes de Aix-Noulette, Angres, Bénifontaine, Bouvigny-Boyeffles, Brebières, Estevelles, Givenchy-en-Gohelle, Meurchin, Rouvroy, et Vimy se situe en zones non destinées à l'urbanisation où il n'y a donc que peu d'enjeu.

1 Proposition : Création d'un secteur inconstructible couvrant la zone d'aléa au futur zonage du PLU

2 Puits, avaleresse ou sondages de décompression pour lesquels le PLU impose déjà ou imposera un secteur d'inconstructibilité lors de la prochaine révision du PLU

Sur Rouvroy, compte-tenu de la faible surface d'aléa en secteur urbanisable, qui de plus est située dans une zone où il existe de nombreuses disponibilités foncières, la prise en compte dans le PLU pourra aisément être faite au futur zonage.

Ainsi, pour les communes ci-dessus, l'aléa minier pourra être pris en compte lors d'une prochaine modification ou révision du document d'urbanisme.

**Dans les zones A, dans les secteurs d'aléas où il est possible de construire avec certaines techniques de constructions, il sera indiqué dans le règlement du PLU une phrase autorisant la construction d'un bâtiment agricole en prenant en compte l'aléa minier (application du R111-2).**

**À ce stade, 10 communes des arrondissements de Lens et d'Arras pourront prendre en compte le risque minier dans leur document d'urbanisme.**

**Pour les 31 communes restantes, une analyse plus fine est indispensable.**

## **4.2 AUTRES COMMUNES**

Selon l'aléa présent, la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels fixent des zones inconstructibles et d'autres zones où la construction est autorisée sous réserve de mise en œuvre de règles constructives.

Ces dernières ne peuvent pas être directement reprises dans un règlement de document d'urbanisme tel que le PLU. Aussi, les outils de gestion du risque que sont le PPRM ou le R111-2 du code de l'urbanisme s'avèrent être plus pertinents..

Pour les 31 communes, une analyse initiale a été faite et porte sur le **nombre et l'impact** des aléas :

- en zones urbanisées ou destinées à l'urbanisation,
- en zones non vouées à l'urbanisation mais sur lesquelles des projets d'aménagements pourraient être envisagés.

Le tableau ci-après identifie les communes présentant des aléas dans des secteurs identifiés au PLU en zones urbanisées et destinées à l'urbanisation (U, AU).

Communes	Nombre de zones d'aléa en U ou AU	Nombre de zones d'aléa en N ou A (ou ZNIEFF)	Communes	Nombre de zones d'aléa en U ou AU	Nombre de zones d'aléa en N ou A (ou ZNIEFF)
AVION <sup>(1)(2)</sup>	9 (1 bâtiment)	10	LENS <sup>(1)(2)</sup>	9 (4 bâtiments)	0
BILLY-MONTIGNY <sup>(1)</sup>	2 (2 bâtiments)	3	LIBERCOURT <sup>(1)(2)</sup>	4 (bâtiments + projet)	0
BULLY-LES-MINES	6 (5 bâtiments + projets)	3	LIÉVIN <sup>(1)(2)</sup>	19 (10 bâtiments)	1
CARVIN <sup>(1)(2)</sup>	7 (3 bâtiments)	4	LOISON-SOUS-LENS <sup>(1)(2)</sup>	1 (1 bâtiment)	2
COURCELLES-LES-LENS	2 (1 bâtiment)	1	LOOS-EN-GOHELLE	14 (5 bâtiments + projets)	7
COURRIÈRES	3 (2 bâtiments)	2	MAZINGARBE	6 (3 bâtiments)	4
DOURGES <sup>(1)(2)</sup>	7	4	MÉRICOURT <sup>(1)(2)</sup>	6 (projets)	0
ÉLEU-DIT-LEAUWETTE <sup>(1)</sup>	4 (1 bâtiment)	1	MONTIGNY-EN-GOHELLE <sup>(1)(2)</sup>	2 (1 habitation)	0
ÉVIN-MALMAISON	4	1	NOYELLES-GODAULT <sup>(2)</sup>	3 (bâtiments + habitat)	0
FOUQUIERES-LES-LENS <sup>(1)(2)</sup>	8 (1 hangar)	4	NOYELLES-SOUS-LENS <sup>(1)(2)</sup>	3 (projets)	3
GRENAY <sup>(1)(2)</sup>	3 (4 bâtiments)	2	OIGNIES <sup>(1)(2)</sup>	4	2
HARNES <sup>(1)(2)</sup>	6 (2 bâtiments)	3	SAINS-EN-GOHELLE	7 (20NA-30NA)	2
HÉNIN-BEAUMONT	12 (projet ZAC...)	8	SALLAUMINES <sup>(1)(2)</sup>	7 (2 bâtiments + projet)	0
HERSIN-COUPIGNY <sup>(1)</sup>	7	6	VENDIN-LE-VIEIL <sup>(1)(2)</sup>	3	2
HULLUCH <sup>(1)(2)</sup>	5	0	WINGLES <sup>(1)(2)</sup>	4 (5 bâtiments)	8
LEFOREST <sup>(1)(2)</sup>	6 (3 bâtiments)	3			

(1) Proposition : existence ou création d'un secteur inconstructible couvrant la zone d'aléa au futur zonage du PLU

(2) Proposition : tout projet intégrant dans sa demande de PC la production d'une étude préalable permettant de justifier de la prise en compte du risque et garantissant la sécurité publique pourra être autorisé. Dans le cas contraire celui-ci pourra être refusé, au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme. Cette étude sera composée, par exemple, d'une étude géotechnique précisant les mesures constructives à prendre pour se prémunir du risque, et d'une attestation du pétitionnaire à engager les mesures préconisées par le bureau d'étude.

## 5 MÉTHODOLOGIE

Elle consiste à évaluer la plus-value des outils disponibles (PLU, PPRM, R111-2 du CU) pour une prise en compte cohérente et efficace des aléas. Cette plus-value peut varier en fonction des aléas rencontrés, mais aussi des enjeux impactés par ces aléas.

L'analyse par commune reprend pour chaque ouvrage minier répertorié sur la commune :

- La ou les zones réglementaires du PLU qu'il impacte ;
- L'aléa ou les aléas identifiés sur cet ouvrage ;
- La ou les classes d'aléas associées (Cf. tableau ci-après §5.1) ;
- Les enjeux qui sont ou seront impactés par cet ouvrage ;
- La ou les catégories d'enjeux associés (Cf. tableau ci-après §5.2) ;
- Le type d'outil adapté à la gestion du site sur lequel se situe l'ouvrage (orientation « PLU » ou « PPRM »).

L'orientation « PLU » ou « PPRM » pour chaque site est déterminée en croisant les « classes d'aléas » et les « catégories d'enjeux » associé à l'ouvrage (Cf. tableau de croisement ci-après §5.3).

En cas d'aléas ou d'enjeux multiples pour un même site, le croisement aléa-enjeu retenu sera celui conduisant à l'élaboration d'un PPRM.

Une fois l'analyse site par site effectuée, une orientation générale de gestion des aléas est proposée pour la commune.

Pour les communes qui présentent une minorité de sites pour lesquels l'élaboration d'un PPRM serait nécessaire, une analyse plus fine est effectuée afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable ou si une gestion au cas par cas reste envisageable (par le biais du R111-2 en cas de demande d'urbanisation par exemple).

## 5.1 ALÉAS PAR CLASSE

Classe d'aléas	Principes de constructibilité	Valeur ajoutée d'un PPRM
<p>Classe 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– aléas liés aux puits (rayon minimum de 10m pour tous les puits y compris sans aléas)</li> <li>– aléas effondrement localisé fort et moyen sur galeries</li> <li>– aléa échauffement fort</li> <li>– aléa gaz de mine fort</li> </ul>	<p>La doctrine interdépartementale relative aux préconisations de l'État en matière de décisions individuelles d'urbanisme (en application de la circulaire du 6 janvier 2012) préconise pour ces aléas <b>un refus</b> pour toute construction nouvelle au regard de l'intensité du risque.</p>	<p><b>Limitée</b> : le PLU peut suffire à interdire la construction. La valeur ajoutée du PPRM se limite à l'encadrement des aménagements (hors permis de construire)</p>
<p>Classe 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– aléa effondrement localisé faible sur galeries, aqueducs et dynamitières</li> <li>– aléas gaz de mine moyen et faible (puits, galeries, événements...)</li> </ul>	<p>Pour ces aléas les constructions nouvelles, extensions ou changement de destination sont <b>autorisés sous prescriptions</b> (dispositions constructives). Ces dispositions constructives ne peuvent pas toujours être clairement identifiées (même s'il existe des guides). C'est pour cela que le règlement du PPR affichera <b>des objectifs de performance à atteindre</b> (en termes de stabilité et de tenue par exemple).</p>	<p><b>Importante</b> : le PPRM permet de fiabiliser l'instruction des demandes individuelles d'urbanisme là où l'application du R111-2 est délicate et se traduit souvent par un refus. Il est le garant d'une meilleure maîtrise de la vulnérabilité des projets<sup>3</sup>.</p>
<p>Classe 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– aléas tassement hors ouvrages de dépôt (galeries, dynamitières, mines-image)</li> </ul>	<p>Pour les mouvements de terrain liés à des aléas tassement, les constructions nouvelles, extensions ou changement de destination sont <b>autorisés sous prescriptions</b>. Néanmoins les prescriptions sont moins importantes que pour la classe précédente. Les conséquences impactent uniquement les biens, et non pas sur la sécurité des personnes. L'information et des recommandations sont suffisantes dans le permis de construire.</p>	<p><b>Modérée</b> : compte tenu des conséquences limitées, ces aléas peuvent être gérés par l'information des professionnels et du public. Le PPRM renforce ces moyens mais n'est pas indispensable.</p>
<p>Classe 4 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Tous les aléas liés aux ouvrages de dépôt sauf échauffement fort (glissement de terrain + tassement + échauffement faible)</li> </ul>	<p>Pour ces aléas les constructions nouvelles, extensions ou changement de destination sont <b>autorisés sous prescriptions</b> (dispositions constructives). Les aléas mouvements de terrain liés aux ouvrages de dépôts (terrils et bassins) se situent majoritairement en zone naturelle où peu de projets de constructions existent.</p>	<p><b>Ponctuelle</b> : le nombre de zones soumises uniquement à la classe 4, et de projets potentiels, étant vraisemblablement limités (aménagement principalement).</p>

<sup>3</sup> L'article R. 431-16-e du code de l'urbanisme précise que le dossier joint à la demande de permis de construire comprend en outre que: " lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'[article L. 562-2 du code de l'environnement](#), ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, **une attestation** établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception".

## 5.2 ENJEUX PAR CATÉGORIE

CATEGORIE A ZONES NON EQUIPEES ET SANS PROJET	CATEGORIE B ZONES DEJA EQUIPEES	CATEGORIE C ZONES AVEC PROJET A COURT TERME
<p>Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones Non Actuellement Urbanisées (Naturelles, Agricoles...)</li> <li>- Les zones sans projet situées en AU non encore équipées</li> <li>- Les projets hors zones d'aléas</li> <li>- Petits projets d'aménagements sur terroirs (trame verte, espaces verts)</li> </ul>	<p>Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les zones d'habitat denses existant</li> <li>- Les zones industrielles</li> <li>- Les zones avec projet d'extension de l'existant (activité et habitat)</li> <li>- Zones sans projet de renouvellement urbain</li> </ul>	<p>Concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de Renouvellement Urbain (zone urbanisée)</li> <li>- Projet en PAU (dents creuses)</li> <li>- Projets neufs (aménagement public ou privé)</li> <li>- Projet d'aménagement sur terroir (hors trame verte, et espaces verts)</li> </ul>

## 5.3 CROISEMENT DES CLASSES D'ALÉAS ET DES CATÉGORIES D'ENJEU

		CATÉGORIES D'ENJEU		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

L'orientation « PLU » ou « PPRM » pour chaque site est déterminée en croisant les « classes d'aléas » et les « catégories d'enjeu ».

### Catégorie A : ZONES NON EQUIPEES ET SANS PROJET

=> Quels que soit la classe et le niveau d'aléa, il n'y a **pas d'enjeu**.  
Le site peut donc être géré par le PLU ou par le biais du R111-2.

### Catégorie B : ZONES DEJA EQUIPEES

=> Pour cette catégorie, les enjeux sont **existants et les projets susceptibles d'émerger sur ces zones sont plutôt des extensions de l'existant**.

Le site peut être géré par le PLU ou par le biais du R111-2 pour les aléas de classe 1, 3 et 4.

Par contre, pour les aléas de classe 2, il est important de s'assurer que les projets d'extension et de renouvellement urbain prendront bien en compte l'aléa. L'élaboration d'un PPRM qui affichera des objectifs de performance (dispositions constructives) sera donc privilégié, celui-ci permettant de maîtriser au mieux ces projets.

### Catégorie C : ZONES AVEC PROJET A COURT TERME

=> Pour cette catégorie, les enjeux sont **importants**.

Une gestion du site par le PLU ou par le biais du R111-2 au cas par cas sera compliquée à mettre en œuvre, excepté pour les aléas de classe 1 où un périmètre d'inconstructibilité peut être reporté dans le PLU. Pour les classes d'aléas 2, 3 et 4, l'élaboration d'un PPRM permettant d'encadrer au mieux les projets sera donc privilégiée.

## 5.4 APPLICATION DE LA METHODE

### Exemple 1 :

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril	N	<i>tassement de niveau faible (emprise du terril)</i>	4	<i>Pas de construction – intégration à la trame verte.</i>	A	PLU

Aléa lié à un ouvrage de dépôt (sauf échauffement fort) : **Classe 4**

Zone non équipée et sans projet : **Catégorie A**

### Croisement Aléa-enjeu

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

**Conclusion :** Le croisement « classe 4 – catégorie A » mène à une gestion du site via le PLU.

### Exemple 2 : Aléas ou enjeux multiples

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits	UE AU	<i>Effondrement localisé fort R 10 m</i>	(1) <sup>4</sup>	<i>Bâtiment industriel avec possibilité d'extension</i>	(B) <sup>5</sup>	<b>PPRM</b>
		Aléa lié à un puit : <b>Classe 1</b>				
		<i>Tassement faible sur galerie suspectée R 28 m</i>	3	<i>Projet de ZAC</i>	C	
		Aléa tassement hors ouvrages de dépôt : <b>Classe 3</b>		Zone avec projet à court terme : <b>Catégorie C</b>		

### Croisements Aléa-enjeu possibles :

	A	B	C
4	PLU	PLU	PPRM
3	PLU	PLU	PPRM
2	PLU	PPRM	PPRM
1	PLU	PLU	PLU

	A	B	C
4	PLU	PLU	PPRM
3	PLU	PLU	PPRM
2	PLU	PPRM	PPRM
1	PLU	PLU	PLU

	A	B	C
4	PLU	PLU	PPRM
3	PLU	PLU	PPRM
2	PLU	PPRM	PPRM
1	PLU	PLU	PLU

	A	B	C
4	PLU	PLU	PPRM
3	PLU	PLU	PPRM
2	PLU	PPRM	PPRM
1	PLU	PLU	PLU

### Conclusion :

Pour ce site, sur les 4 croisements aléa-enjeu possibles, le croisement « classe 3 – catégorie C » oriente vers la gestion du site par l'outil « PPRM ».

Ce sera donc ce croisement qui sera retenu.

4 La classe d'aléa figurant entre parenthèses n'est pas celle qui a été privilégiée dans l'analyse.

5 La catégorie d'enjeu figurant entre parenthèses n'est pas celle qui a été privilégiée dans l'analyse.



## 6 ANALYSE PAR COMMUNE

### 6.1 AVION

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 5	ND	pas d'aléa – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	1	Zone naturelle dans le futur PLU (zone à vocation de loisirs liée au Parc des Glissoires) Il sera repris un zonage N, sans construction dans un rayon de 10 mètres autour du puits.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 5bis	ND	Aléa : – tassement de niveau faible au droit de la galerie de service (emprise galerie + 8 m) – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	3 (1)	Zone naturelle dans le futur PLU (zone de loisirs) Il sera repris un zonage N, sans construction dans un rayon de 10 mètres autour du puits.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Dynamitière fosse 5/5bis	ND	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries (emprise galeries + 8m)	2	Zone naturelle sans construction dans le futur PLU (zone de loisirs)	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Sondage de décompression S30LS02	ND	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	1	Zone naturelle dans le futur PLU (déjà sécurisé par une clôture)	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 81	ND UH	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Zone naturelle dans le futur PLU. Pas de projet particulier A la marge, zone UH (emprise ferroviaire) – zonage Na dans le futur PLU	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Sondage de décompression S33CS01	ND	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	1	Zone naturelle dans le futur PLU. Pas de projet particulier (déjà sécurisé par une clôture)	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 103	ND 1NAi-UI (1NAi - UI = futures zones UE)	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Les zones 1NAi et UI impactées par l'aléa sur cet ouvrage deviennent une zone UE (vouée au développement d'activités économiques)	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 103A	ND UI (UI = future zone UE)	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Enjeux : parkings (sur Avion) et bâtiment (sur Sallaumines) de l'entreprise DURISOTTI Un secteur du terril génère un aléa en future zone UE (vouée au développement d'activités économiques). La zone d'aléa couvre également la commune de Sallaumines.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 4	UG	Aléa : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits) – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	2 (1)	Future zone UG vouée notamment aux équipements sportifs. La zone d'aléa sera inconstructible au futur PLU.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 4bis	UG	Aléas : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – aléa tassement de niveau faible au droit de la galerie de service (emprise galerie + 8 m), – aléa gaz de mine de niveau faible au droit de la galerie de service (emprise galerie + 8 m) – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	(2) 3 (2) (1)	Future zone UG vouée notamment aux équipements sportifs. Les zones d'aléas seront inconstructibles au futur PLU.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 215	UG	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Future zone naturelle	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
						PLU)
Dynamitière fosse 4/4bis (sous le terril 215)	UG	Pas d'aléa	/	Future zone naturelle	/	/
Terril 75 dit terril de Pinchonvalles	NDb ND- NCa	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 22m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	Zone naturelle dans le futur PLU (ZNIEFF)	A	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 7 + évent	UJ	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 29m autour du puits), – aléa gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 16m autour du puits), – aléa gaz de mine de niveau moyen sur évent de décompression (rayon de 1m autour de l'évent) – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	1 (2) (2) (1)	Enjeux : Bâtiment industriel et parking (entreprise : NI-COLLIN) Future zone UE vouée aux activités économiques. Il sera créé un secteur inconstructible englobant l'aléa dans le futur zonage	B	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 7bis + exutoire	UJ	Aléa : – gaz de mine de niveau fort au droit de l'exutoire de décompression (rayon de 10m autour de l'exutoire) – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	1 (1)	Future zone UE vouée aux activités économiques. Création d'un secteur inconstructible englobant l'aléa dans le futur zonage	B	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière Fosse 7/7bis (en partie sous le terril 76)	UJ- 2NAi	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries (emprise galeries + 8m)	3	Future zone naturelle sur la quasi totalité du terril.  La zone d'aléa débordant à l'ouest sera rendue inconstructible par la création d'un secteur inconstructible dans le futur zonage.	A	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 76  (fin d'exploitation en 2015/2016)	2NAi UJ	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 27m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	Future zone naturelle sur la quasi totalité du terril.  La zone d'aléa débordant à l'ouest en UJ sera rendue inconstructible par la création d'un secteur inconstructible dans le futur zonage.	A	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 8	NC	Aléas : <ul style="list-style-type: none"> <li>– effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 13m autour du puits),</li> <li>– effondrement localisé de niveau faible sur galeries suspectées (rayon de 28m autour du puits),</li> <li>– aléa gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 16m autour du puits),</li> <li>– aléa gaz de mine de niveau faible sur galeries suspectées (rayon de 28m autour du puits)</li> <li>– zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits</li> </ul>	(1) 2 (2) (2) (1)	Future zone agricole. Il sera toutefois précisé l'inconstructibilité y compris de hangar agricole dans la zone d'aléa par la création d'un secteur inconstructible	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 216	NC	Aléa : <ul style="list-style-type: none"> <li>– tassement de niveau faible (emprise du terril)</li> </ul>	4	Future zone agricole. Il sera toutefois précisé une inconstructibilité, y compris de hangar agricole, dans la zone d'aléa par la création d'un secteur. Pas de projet particulier sur cet ouvrage.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 7 sites	PLU	PPRM
	3	PLU 3 sites	PLU	PPRM
	2	PLU 3 sites	PPRM	PPRM
	1	PLU 3 sites	PLU 2 sites	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus ne fait apparaître aucun site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire.

- Compte-tenu de la localisation des projets de la commune, les zones d'aléas peuvent aisément être prises en compte dans le zonage du PLU par la création de secteurs inconstructibles.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.2 BILLY-MONTIGNY

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 2	UJ UJa	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 9m autour du puits), – aléa effondrement localisé de niveau faible sur galeries suspectées (rayon de 28m autour du puits)	(1)  2	3 bâtiments en zone d'aléa font partie de la zone Euro-Billy rétrocedée à la CALL. Un 1 <sup>er</sup> bâtiment à l'est a été rasé, le 2 <sup>ème</sup> devrait l'être bientôt. Le bâtiment au nord est un commerce.  Pas de projet de construction prévu	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Puits 20	20NA	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 10m autour du puits), – aléa effondrement localisé de niveau faible sur galeries suspectées (rayon de 28m autour du puits)	(1)  2	Bâtiments en zone d'aléa (ancien bâtiment des Charbonnages de France), cabinet médical aujourd'hui.  Pas de projet prévu	<b>B</b>	<b>PPRM</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 10	20NA	Aléa : – Pas d'aléa (zone tampon de 10m de rayon autour du puits)	1	pas de commentaire	<b>B</b>	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 104	22NA UJ	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	1 bâtiment en zone d'aléa ; la société de recyclage Gétrap et Valorm exploite le terril qui appartient à la municipalité (actuellement en procès pour libérer le terrain)  Projet d'aménagement paysager, pas de construction.	<b>B</b>	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 101	20ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril) – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Terril sur 4 communes  un projet de 28 logements de Pas-de-Calais Habitat à proximité du terril ; 1 parcelle (côté Rouvroy) pourrait être impactée	<b>A</b>	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU 1 site	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM 2 sites	PPRM
	1	PLU	PLU 1 site	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître deux secteurs pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur les puits 2 et 20, l'aléa effondrement localisé de niveau faible pour galeries suspectées a été retenu sur une surface d'environ 3000m<sup>2</sup> par puits compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques (cas 2B). Cet aléa peut être géré par le PLU par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa, ou faire l'objet d'un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions (sondage géotechnique).

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.3 BULLY-LES-MINES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 2	UI 40ND	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – aléa gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – aléa gaz de mine de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	3 (2) (2)	Dans le futur zonage, la zone UI sera scindée en zones 1AU (habitat) et UE (vouée à recevoir des activités industrielles. Un rayon d'inconstructibilité autour des zones d'aléa sera identifié au futur zonage). <u>Les futurs projets se situeront en dehors des zones d'aléas.</u>	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière fosse 2	40ND	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries (emprise galeries + 8m)	2	Cette zone sera identifiée en zone naturelle (N) dans le futur zonage : pas de projet d'urbanisation.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 52A	40ND UH	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Cette zone sera identifiée en zone naturelle (N) dans le futur zonage : pas de projet d'urbanisation.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 52	40ND	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Cette zone sera identifiée en zone naturelle (N) dans le futur zonage : pas de projet d'urbanisation.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière fosse1	UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries (emprise galeries + 8m)	2	Future zone UE. La commune souhaite se laisser l'opportunité d'urbaniser en zone d'aléa. Enjeux - 1 bâtiment en zone d'aléa : Garage automobile « GRUSON » + parking « Intermarché »	B	<b>PPRM</b>



Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Sondage de décompression S64GR01	UI	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	1	Future zone UE. La zone d'aléa est déjà maîtrisée. Identification possible sur le zonage du PLU	B	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 1ter	UI	Aléa : – pas d'aléa (zone tampon d'un rayon de 10m autour du puits)	1	Future zone UE. Une zone tampon de 10m sera rendue inconstructible (accès au puits pour contrôles périodiques). Identification possible sur le zonage du PLU	B	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 1bis	UI	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 7m autour du puits) – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1) 3	Future zone UE. A l'aplomb du puits, création d'un secteur inconstructible (10m). La commune souhaite se laisser l'opportunité d'urbaniser en zone d'aléa généré par les galeries de service. 1 bâtiment en zone d'aléa : Ce bâtiment regroupe trois entreprises distinctes	B	<b>PLU</b> <i>traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions</i>
Puits 1	UI UA	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 7m autour du puits) – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1) 3	Zones UE et UA dans le futur zonage PLU. A l'aplomb du puits, création d'un secteur inconstructible (10m). La commune souhaite se laisser l'opportunité d'urbaniser en zone d'aléa généré par les galeries de service. 1 bâtiment en zone d'aléa au droit des puits : Le même bâtiment que celui situé en zone d'aléa du puits 1bis., ainsi que 1 autre bâtiment d'activité (Carrefour Market). 2 bâtiments (carrefour Market et un bâtiment d'habitat collectif) impactés par l'aléa généré au droit des galeries de service.	B	<b>PLU</b> <i>traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions</i>
Mine-image fosse 1 et Mine-image fosse 2		Aléas : – Pas d'aléa (ouvrages affichés pour mémoire de localisation)	/	Pas de contrainte en matière de gestion du risque. Pas d'enjeu.	/	/

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de BULLY-LES-MINES – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 2 sites	PLU	PPRM
	3	PLU 1 site	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU 1 site	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU	PLU 2 sites	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître un site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur la dynamitière fosse 1, l'aléa effondrement localisé de niveau faible a été retenu sur une surface d'environ 2500 m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques (cas 2B). Cet aléa peut être géré par le PLU par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa, ou faire l'objet d'un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.4 CARVIN

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 1	UI	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 8m autour du puits) – effondrement localisé de niveau faible lié à des travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible lié à des travaux suspectés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1) 2 (2) (2)	1 bâtiment en zone d'aléa : Situé à proximité du « hameau Sainte-Barbe » et anciennement occupé par l'entreprise « VISTEON », ce bâtiment est aujourd'hui inoccupé.  La commune n'a pas de projet particulier en zone d'aléa. La gestion du risque peut se faire au travers du PLU (inconstructibilité dans un rayon de 28m autour du puits).	B	<b>PPRM</b>
Avaleresse Magenta	/	Aléa :  – pas d'aléa – mais nécessité de garder l'historique de ces avaleresse : à matérialiser au zonage du PLU	/	Pas de commentaire.	/	/
Avaleresse Carvin						
Sondage de décompression S31OS01	N	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	1	Le rayon d'inconstructibilité de 10m autour du sondage est déjà pris en compte (ouvrage clôturé de 12m x 12m).	A	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 2	UI	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	3 (2) (2)	Terrain occupé par l'entreprise « SABLA MORIN ». Un bâtiment existant de l'entreprise en zone d'aléa.  En cas d'extension de l'entreprise, le projet devra se situer en dehors de la zone d'aléa, afin de s'affranchir de dispositions constructives sur le bâti.	B	<b>PLU</b>  traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions
Puits 3	UA	Aléa : – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement) – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	(2) 1	1 habitation se situe à moins de 10m du puits. On conservera un accès suffisamment dimensionné autour de ce puits (interventions avec des véhicules et des engins)	B	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 114A	UA	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Le terril semble en partie arasé mais un aléa « tassement de niveau faible » a été retenu sur l'emprise totale de ce dernier. Partie non arasée : Pas de projet de la commune. Partie arasée : On dénombre quelques garages en zone d'aléa qui impacte également des parcelles privées. Le cas échéant, les constructions nouvelles s devront être déplacées en dehors de la zone d'aléa, afin de s'affranchir de dispositions constructives.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 4 – Maurice Tilloy	UB	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits) – zone tampon de 10m	3  (1)	Le projet de construction d'un « centre d'accueil de petite enfance » a été évoqué. Il se situerait en dehors de la zone d'aléa. Toutefois une voirie nécessaire à sa desserte serait impactée par l'aléa « tassement de niveau faible ». Il s'agira à sa construction de considérer cet aléa, et de prendre les mesures nécessaires.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 107	NS – UK UBp	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Pas de projet de construction. Des fonds de parcelles se situent en zone de glissement superficiel, à la marge, au nord et au nord ouest du terril (lotissement LTO concerné). A l'est, des terrains dont l'entreprise « CUIR CCM » est propriétaire se situent en zone d'aléa. Ce terril est la propriété de l'EPF qui souhaite le céder à la CAHC. Il est en lien direct avec la zone de loisirs de la tour de l'horloge située au sud de celui-ci. L'aléa « échauffement » couvre l'intégralité de ce terril et rend l'ensemble de la zone inconstructible ; il doit être pris en compte pour une réglementation raisonnée des usages.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 6	A	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 7m autour du puits) – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits) – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 15m autour du puits) – gaz de mine de niveau moyen au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1)  2  (2)  (2)	Puits situé en zone agricole. Pas de projet.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 4	<b>UK</b>	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	<b>3 (2)</b>	Un bâtiment industriel (« METIFIOT PNEUS ») se situe en zone d'aléas. Le cas échéant, l'extension de ce bâtiment, ainsi que les constructions nouvelles devront être placés en dehors de la zone d'aléa, afin de s'affranchir de dispositions constructives. En l'état, l'application du R111-2 du CU est l'alternative.	<b>B</b>	<b>PLU</b> <i>traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions</i>
Terril 98 (Estevelles)	<b>NS</b>	Aléa : – la zone d'aléa glissement profond de niveau moyen impacte la commune sur quelques mètres	<b>4</b>	Pas de projet sur ce terril.	<b>A</b>	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 210A (Courrières)	<b>N</b>	Aléa : – la zone d'aléa tassement de niveau faible impacte la commune sur quelques mètres	<b>4</b>	Pas de projet sur ce terril.	<b>A</b>	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de CARVIN – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 4 sites	PLU	PPRM
	3	PLU 1 site	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU 1 site	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU 1 site	PLU 1 site	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître un site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le puits 1, l'aléa effondrement localisé de niveau faible lié à des travaux supposés au droit des galeries de service a été retenu sur une surface d'environ 3000m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques . (rayon de 28m autour du puits) (cas 2B). Cet aléa peut être géré par le PLU par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa (ce qui a été proposé par la commune),

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.5 COURCELLES-LES-LENS

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 7 bis	UE	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen (R=9m)	1	1 bâtiment d'entreprise. Pas de projet d'extension dans un rayon de 10m autour du puits	B	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 7	UE	Aléa : – zone forfaitaire inconstructible d'un rayon de 10m autour du puits	1	1 bâtiment d'entreprise. Pas de projet d'extension dans un rayon de 10m autour du puits	B	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
S32 ES 01	A	Aléa : – gaz de mine de niveau fort sur ouvrage de décompression (R=10m)	1	site clôturé - pas d'enjeu	A	<b>PLU</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de COURCELLES-LES-LENS – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU 1 site	PLU 2 sites	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels une gestion par le document d'urbanisme s'avère suffisante. Des zones d'inconstructibilité autour des puits, ainsi qu'autour du sondage de décompression peuvent être définies au PLU. Ces aléas peuvent être gérés dans le **PLU au travers d'une trame d'inconstructibilité** et l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers n'est pas nécessaire.



## 6.6 COURRIÈRES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 16	<b>UJ</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>2</b>	Existant : 1 bâtiment industriel situé en zone d'aléa Futur : Pas de nouveau projet connu  Les constructions nouvelles en zone d'aléa, en dehors du rayon de 10m par rapport à l'axe central du puits, sont autorisées, sous réserve de la prise en compte du risque d'effondrement localisé au droit des galeries de service.	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Puits 8	<b>UJ</b>	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 8m autour du puits), – aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>(1)</b> <b>2</b>	Existant : 1 bâtiment situé en zone d'aléa effondrement localisé au droit des galeries de service (idem puits 16) Futur : Pas de nouveau projet connu GRENAY Les constructions nouvelles en zone d'aléa, en dehors du rayon de 10m par rapport à l'axe central du puits, sont autorisées, sous réserve de la prise en compte du risque d'effondrement localisé au droit des galeries de service.	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Terril 210	<b>N</b> A (A la marge)	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	<b>4</b>	Pas de projet connu Ces zones n'ont pas vocation à être construites	<b>A</b>	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 210A	<b>N</b>	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	<b>4</b>	Pas de projet connu Ces zones n'ont pas vocation à être construites	<b>A</b>	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 1 + évent	UJ	Aléas : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine moyen lié à un évent de décompression (rayon de 1m autour de l'évent)	2  (2)	Existant : sans objet Futur : Pas de nouveau projet connu ; toutefois une parcelle impactée par les aléas est en vente.  Les constructions nouvelles en zone d'aléa, en dehors du rayon de 10m par rapport à l'axe central du puits, sont autorisées, sous réserve de la prise en compte du risque d'effondrement localisé au droit des galeries de service.	B	<b>PPRM</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de COURRIERES – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
				C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 2 sites	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM 3 sites	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur les puits 1, 8 et 16, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service a été retenu (rayon de 28 m autour du puits 1, et emprise galeries plus 8 m de part et d'autre pour les puits 8 et 16) soit un total d'environ 4500m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques (cas 2B). Cet aléa peut être géré par le PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage, soit faire l'objet d'un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.7 DOURGES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 110	1AUe	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Pas de projet en zone d'aléa	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Bassin 20	1AUe	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4	ZNIEFF Pas de projet en zone d'aléa	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Bassin 19	1AUe	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du bassin), – glissement superficiel de niveau faible des digues (emprise bassin + 10m)	(4) 4	ZNIEFF Pas de projet en zone d'aléa	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Bassin 21	N	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du bassin), – glissement superficiel de niveau faible des digues (emprise bassin + 10m)	(4) 4	ZNIEFF Pas de projet en zone d'aléa	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 116	N UEp <sub>fm</sub>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	ZNIEFF Pas de projet en zone d'aléa	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 117	N UEp <sub>fm</sub>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Bâtiments DHL Kiabi en zone d'aléa, au sud du terril. Un autre bâtiment DHL a reçu son PC en 2012 (début de construction imminent). ZNIEFF (sauf au sud du terril) Pour les constructions futures dans les zones autorisées, afin d'éliminer tout risque d'échauffement, un décaissement du sol jusque la terre végétale sera nécessaire. En outre, le bâtiment devra être soumis à des mesures constructives prenant en compte le risque de tassement et/ou de glissement superficiel de niveaux faibles.	B	<b>PLU</b> <i>(traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)</i>
Puits 10 + évent	UEp <sub>m</sub>	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 14m autour du puits), – aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – aléa gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 16m autour du puits)	(1) 3 (2)	Pas de projet	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Bassin 16	2AU	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4	ZAC Sainte-Henriette, mais pas de construction prévue sur ce secteur.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Bassin 15	2AU	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4	ZAC Sainte-Henriette, mais pas de construction prévue sur ce secteur.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 92	2AU	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 19m) – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	ZAC Sainte-Henriette, mais pas de construction prévue sur ce secteur.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 87	2AU UH	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 33m) – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	ZAC Sainte-Henriette, mais pas de construction prévue sur ce secteur.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de DOURGES – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 9 sites	PLU 1 site	PPRM
	3	PLU 1 site	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître que les aléas rencontrés sur la quasi totalité des sites impactés sur la commune de Dourges peuvent être pris en compte via le PLU.

- Sur le terri117, en zone d'aléa glissement superficiel de niveau faible, qui déborde l'emprise du terri117 de 10m, la prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.
- Les autres zones d'aléas se situent en zone naturelle (pas d'urbanisation existante ou future), et pourront être identifiées au zonage du PLU, en application de l'article R123-11b du CU.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.8 ÉLEU-DIT-LEAUWETTE

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 3 Ter	UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	2	Zone UE (à vocation économique) dans le futur PLU. Pas de projet particulier dans la zone d'aléa, qui sera rendue inconstructible dans le zonage.	B	<b>PPRM</b>
Puits 3	UI	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	3	Zone UE (à vocation économique) dans le futur PLU. Une demande de PC faite par l'entreprise « BENALU » a été retirée. Le projet se situait en partie en zone d'aléa du puits 3. Si l'entreprise souhaite déposer à nouveau une demande de permis de construire, le projet devra se situer en dehors des zones d'aléa.	B	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU, ou traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions )</i>
Puits 3 bis	UI	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	3	Zone UE (à vocation économique) dans le futur PLU. Pas de projet particulier dans la zone d'aléa, qui sera rendue inconstructible dans le zonage.	B	<b>PLU</b> <i>(traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)</i>
Dynamitière fosse 3	UD UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	2	Enjeux : 1 bâtiment en zone d'aléa Zones UE et U dans le futur zonage. Le bâtiment existant « JOLY MEDICAL » se trouvera en totalité en future zone UE. L'aléa affecte également des fonds de parcelles d'habitations en future zone U. Pas de projet particulier dans la zone d'aléa, qui sera rendue inconstructible dans le zonage.	B	<b>PPRM</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 80A	30ND UI  (futur N)	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – aléa glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10 m), – aléa échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4)  (4)  (4)	L'intégralité des zones d'aléas (emprise du terril + 10m) sera en zone N du futur zonage, et rendue inconstructible.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.



		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU	PPRM 2 sites	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître deux sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le puits 3 ter, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service a été retenu (rayon de 28 m autour du puits)(cas 2B). Cet aléa peut être géré par le PLU, la commune proposant de créer une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage sur environ 3000m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques, en application de l'article R123-11b du CU.
- Sur la dynamitière fosse 3, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries a été retenu (emprise galerie plus 8 mètres de part et d'autre). Cet aléa peut être géré par le PLU, la commune proposant de créer une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage sur environ 2200m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques, en application de l'article R123-11b du CU.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.9 EVIN-MALMAISON

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 8-8bis	1AU <b>pb500</b>	Aléas : <ul style="list-style-type: none"> <li>– effondrement localisé de niveau faible (R=13m)</li> <li>– gaz de mines de niveau faible (R=16m)</li> </ul>	(1) 2	1 grande construction au cadastre mais rien sur la photo aérienne Projet de construction d'une centaine de logements. Le PLU a pris en compte les aléas et le rayon inconstructible de 10m. Le projet doit tenir compte de la voie d'accès au puits pour intervention éventuelle	C	<b>PPRM</b>
Puits 8-8bis (galeries)	1AU <b>pb500</b>	Aléas : <ul style="list-style-type: none"> <li>– tassement faible lié aux galeries (R=8m)</li> <li>– gaz de mines de niveau faible (R=8m)</li> </ul>	3 (2)	1 grande construction au cadastre mais rien sur la photo aérienne Projet de construction d'une centaine de logements. Le PLU a pris en compte les aléas et le rayon inconstructible de 10m (15 m au PLU) Le projet doit tenir compte de la voie d'accès au puits pour intervention éventuelle	C	<b>PPRM</b>
Dynamitière fosse 8-8bis	UC <b>pb500</b>	Aléa : <ul style="list-style-type: none"> <li>– effondrement localisé de niveau faible (R=emprise + 8m)</li> </ul>	2	Terrain vierge Projet de construction d'une centaine de logements. Le projet doit tenir compte de l'aléa (études géotechniques en conséquence).	C	<b>PPRM</b>
Terril 113 (plat)	UE <b>pb1000</b>	Aléas : <ul style="list-style-type: none"> <li>– tassement de niveau faible (R=emprise du terril)</li> <li>– échauffement de niveau faible (R=emprise du terril)</li> <li>– glissement superficiel (R=emprise du terril + 10m)</li> </ul>	(4)  4	Terril vierge Centre d'enfouissement de classe II de la société AMBRE et STB classe 3 Terril en Znieff de type 1 Pas de construction prévue	B	<b>PLU</b>

Nota : Un rayon de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU 1 site	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM 1 site
	2	PLU	PPRM	PPRM 2 sites
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels un PPRM pourrait être envisagé.

- Puits 8-8bis : Le PLU de la commune a déjà pris en compte les aléas autour des puits par un rayon d'inconstructibilité de 10 m.
- Puits 8-8bis (galeries) : Le PLU de la commune a déjà pris en compte les aléas autour des puits par un rayon d'inconstructibilité de 15 m.
- Dynamitière fosse 8-8bis : Le projet de construction de 100 logements tiendra compte de l'aléa (études géotechniques)

Ces aléas peuvent être gérés dans le **PLU au travers d'une trame d'inconstructibilité** et l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers n'est pas nécessaire.

Pour ce qui concerne la prise en compte des aléas générés par la dynamitière, des études de sol seront nécessaires pour la réalisation des logements.

## 6.10 FOUQUIÈRES-LES-LENS

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 100	N 1AU	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m ), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4 (1)	La maîtrise de l'urbanisation est assurée sur la quasi totalité du terril, situé en zone naturelle au PLU. Toutefois, compte-tenu des aléas considérés aujourd'hui, une partie de ce terril se situe en zone 1AU, à l'ouest. Il y a un projet de viabilisation de parcelles à cet endroit.	C (sur zone 1AU)	<b>PPRM</b>
Terril 230	N - UH	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m ), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4 (1)	Enjeux en zone d'aléa : – Station d'épuration (zone UH) – Entreprise de béton (zone N)  Pas de nouveau projet sur ce terril.	B	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 83	N UH	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m ), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4 (1)	Enjeux en zone d'aléa : – Pas d'enjeu, pas de projet connu	A	<b>PLU</b>  (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 7	UE	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	3	Enjeux en zone d'aléa : zone de stockage activité La maîtrise de l'urbanisation est en partie assurée dans les zones d'aléas. Le PLU interdit toute construction dans un rayon de 15m autour du puits. Il n'existe pas de projet de construction. Toutefois, il reste possible de construire au delà de ces 15m imposés par le PLU, moyennant une prise en compte du risque de tassement et/ou une étude géotechnique (jusqu'à 28m autour du puits)  Néanmoins, dans le mesure du possible, privilégier toute nouvelle construction en dehors des zones d'aléa. Dans le PLU, il est précisé en zone UE, pour ce qui concerne les puits de mine 7 et 19 : « la zone d'intervention est un cercle de rayon égal à 15m autour de ces puits. Toute nouvelle construction ou tout ouvrage y sont interdits, ces zones devant rester accessibles depuis la voie publique la plus proche afin de rendre possibles la surveillance et éventuellement des interventions pour complément de remblais. »	B	<b>PLU</b>  (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 19	UE	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	3	Enjeux en zone d'aléa : hangar de stockage La maîtrise de l'urbanisation est en partie assurée dans les zones d'aléas. Le PLU interdit toute construction dans un rayon de 15m autour du puits. Il n'existe pas de projet de construction. Toutefois, il reste possible de construire au delà de ces 15m imposés par le PLU, moyennant une prise en compte du risque de tassement et/ou une étude géotechnique (jusqu'à 28m autour du puits)  Néanmoins, dans le mesure du possible, privilégier toute nouvelle construction en dehors des zones d'aléa. Dans le PLU, il est précisé en zone UE, pour ce qui concerne les puits de mine 7 et 19 : « la zone d'intervention est un cercle de rayon égal à 15m autour de ces puits. Toute nouvelle construction ou tout ouvrage y sont interdits, ces zones devant rester accessibles depuis la voie publique la plus proche afin de rendre possibles la surveillance et éventuellement des interventions pour complément de remblais. »	B	<b>PLU</b> <i>(traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)</i>
Bassin 10	N UH	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin), – glissement superficiel des digues de niveau faible (emprise du bassin + 10m)	(4) 4	Pas de commentaire.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Terril 95A Bassins 9-12-13	N 1AU - UH	<u>Aléas sur terril</u> : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – aléa glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m ), – aléa échauffement de niveau faible (emprise du terril)  <u>Aléas sur bassins</u> : – aléa tassement de niveau faible (emprise du bassin), – glissement superficiel des digues de niveau faible (emprise du bassin + 10m)	(4) 4  (4) (4)	Au regard du PLU, l'urbanisation est maîtrisée (zone N), mais l'aléa déborde largement en zone 1AU.	C <i>(sur zone 1AU)</i>	<b>PPRM</b>
Terril 95	N	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m ), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Pas de commentaire.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 260	N UD – 1AU	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m ), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Au regard du PLU, l'urbanisation est maîtrisée (zone N), mais l'aléa déborde en zones 1AU et UD.	C (sur zone 1AU)	<b>PPRM</b>
Puits 14	N	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 10m autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1) 3	Dans le PLU, il est précisé en zone N, pour ce qui concerne les puits de mine 6 et 14 : « la zone d'intervention est un cercle de rayon égal à 15m autour de ces puits. Toute nouvelle construction ou tout ouvrage y sont interdits, ces zones devant rester accessibles depuis la voie publique la plus proche afin de rendre possibles la surveillance et éventuellement des interventions pour complément de remblais. »  Projet de parc Natura-sport dans le cadre EuraLens (voies d'accès, parking) : Pas d'incompatibilité entre l'aléa relevé et ce projet qui devra prendre en compte le risque de tassement au travers de dispositions (montrant la prise en compte de l'aléa) dans un rayon situé entre 10 et 28m autour du puits, ainsi que sur les galeries de service (emprise de celles-ci augmentée de 8m en tous sens)	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 6	N	Aléas : – effondrement localisé de niveau faible au droit du puits (rayon de 8m autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m )	(1) 3	Dans le PLU, il est précisé en zone N, pour ce qui concerne les puits de mine 6 et 14 : « la zone d'intervention est un cercle de rayon égal à 15m autour de ces puits. Toute nouvelle construction ou tout ouvrage y sont interdits, ces zones devant rester accessibles depuis la voie publique la plus proche afin de rendre possibles la surveillance et éventuellement des interventions pour complément de remblais. »  Projet de parc Natura-sport dans le cadre EuraLens (voies d'accès, parking) : Pas d'incompatibilité entre l'aléa relevé et ce projet qui devra prendre en compte le risque de tassement au travers de dispositions (étude géotechnique) sur les galeries de service (emprise de celles-ci augmentée de 8m en tous sens )	A	
Dynamitière fosse 3/15	N	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	2	La commune n'autorise aucun projet dans la zone d'aléa	A	

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de FOUQUIERES-LES-LENS – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 4 sites	PLU 1 site	PPRM 3 sites
	3	PLU 2 sites	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU 1 site	PPRM	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le terail 100, la zone d'aléa glissement superficiel débordant l'emprise du terail de 10 mètres fait l'objet d'un projet de viabilisation (environ 1100m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques). La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.
- Sur les terrils 95A et 260, la zone d'aléa glissement superficiel débordant l'emprise du terail de 10 mètres se situe en zone 1AU au document d'urbanisme (environ 7700m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques ). La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.11 GRENAV

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 58	40ND U	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 18m) – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	Ce terril, commun avec Mazingarbe, est aménagé en espaces verts.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 58A	40ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 18m) – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	Ce terril, commun avec Mazingarbe, est aménagé en espaces verts. Il n'existe pas de projet de construction sur cet ouvrage.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière Fosse 11	UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	2	Il existe un projet de construction de logements (requalification de la zone au document d'urbanisme).  Il est proposé de placer ce projet en dehors de la zone d'aléa généré par la dynamitière, et d'identifier cette zone d'aléa au zonage du PLU, par une trame d'inconstructibilité.	C	<b>PPRM</b>
Puits 11 + événement	UI	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 9m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur puits (rayon de 16m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	(1) 2 (2) (2)	Enjeux dans la zone d'aléa : 3 bâtiments d'entreprise Le puits se situe sur une voirie existante. Pas de nouveau projet connu. Il est proposé d'identifier cette zone d'aléa au zonage du PLU, par une trame d'inconstructibilité.	B	<b>PPRM</b>
Puits 11bis + événement	UI	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 9m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur puits (rayon de 16m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	(1) 2 (2)	Enjeux dans la zone d'aléa : 2 bâtiments d'entreprise (dont 1 impacté également par les aléas générés par le puits 11) Le puits se situe sur une voirie existante. Pas de nouveau projet connu. Il est proposé d'identifier cette zone d'aléa au zonage du PLU, par une trame d'inconstructibilité.	B	<b>PPRM</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.



Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de GRENAY – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 2 sites	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM 2 sites	PPRM 1 site
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur la dynamitière fosse 11, l'aléa effondrement localisé de niveau faible sur galeries (emprise galeries + 8m) a été retenu. La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage (environ 1500m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques ) et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.
- Sur le puits 11, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits) a été retenu. Il n'y a aucun projet en zone d'aléa, la prise en compte du risque peut donc être faite au travers du PLU, par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage (environ 3000m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques ).
- Sur le puits 11 bis, l'aléa gaz de mine de niveau moyen sur puits (rayon de 16m autour du puits) a été retenu. Il n'y a aucun projet en zone d'aléa, la prise en compte du risque peut donc être faite au travers du PLU, par la création d'une zone inconstructible couvrant l'aléa au zonage (environ 1100m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques).

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.12 HARNES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 93	50ND UI- 50NA- 30NA- 10NC- 30ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terril + 31m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) (4) 4 (4)	Futur zonage dans la zone d'aléa : 50NA devient AU (future zone d'habitat), 10NC au sud du terril devient AU (future ZAC de la source des Moulins) 50ND reste en zone Naturelle 10NC au nord du terril reste zone à vocation agricole UI reste zone constructible (emprise de l'entreprise KOSMETO)  L'orientation d'aménagement et de programmation de ce secteur tiendra compte des zones d'aléas et y interdira toute construction. Le plan d'aménagement de la ZAC de la source des Moulins sera revu.	C (en future zone AU)	<b>PPRM</b>
Puits 21	30ND UI	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 12m autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise des galeries + 8m)	(1) 3	Futur zonage : UH (équipements sportifs) et UI (urbainisable) 1 parcelle impactée en future zone UI : risque géré par le PLU en créant un secteur inconstructible .	B (zone UI)	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 22	30ND UD	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits).	3	Enjeux : parking PL Futur zonage : UH (équipements sportifs) Risque géré par le PLU en créant un secteur inconstructible .	B (zone UH)	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 94A	40ND	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Futur zonage : zone naturelle	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Bassin 11	40ND	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4	Futur zonage : zone naturelle	A	
Puits 9	UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 14m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1) 2	Enjeux : Bâtiment d'entreprise VOLMA (menuiseries PVC) Futur zonage : UI (urbainisable)  Problématique : la zone d'aléa à l'aplomb du puits impacte une entreprise et est rendue inconstructible au regard de la circulaire du 6 janvier 2012. Le futur PLU interdira toute reconstruction après sinistre (L111-3 du C.U.)	B	<b>PPRM</b>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 17	UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 17m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1) 2	Enjeux : Bâtiment d'entreprise VOLMA (menuiseries PVC) Futur zonage : UI (urbanisable)  Problématique : la zone d'aléa à l'aplomb du puits impacte une entreprise et est rendue inconstructible au regard de la circulaire du 6 janvier 2012. Le futur PLU interdira toute reconstruction après sinistre (L111-3 du C.U.)	B	<b>PPRM</b>
Terril 100	40ND UI	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Futur zonage : zone naturelle	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 230	40ND	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Enjeux : Station de traitement des eaux potables Futur zonage : zone naturelle	A	

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de HARNES – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 4 sites	PLU	PPRM 1 site
	3	PLU	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU	PPRM 2 sites	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le terrier 93, l'aléa glissement profond de niveau faible a été retenu (emprise du terrier plus 31 mètres soit une surface d'environ 13500 m<sup>2</sup>), et déborde en zone AU.
- Sur les puits 9 et 17, l'aléa effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour de chaque puits soit une surface d'environ 6000m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu.

La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.13 HENIN-BEAUMONT

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Bassin 19	1AUpfm	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du teruil), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du teruil + 10m),	(4) 4	Zone d'intérêt communautaire (CAHC) (certainement en zone naturelle dans le futur zonage, car en ZNIEFF de type 1)	A	<b>PLU</b>
Bassin 20	1AUpfm UJ1 (marge)	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4	Zone d'intérêt communautaire (CAHC) (certainement en zone naturelle dans le futur zonage, car en ZNIEFF de type 1)	A	<b>PLU</b>
Puits 2 bis	2AU	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 16m)  <i>Nota : les galeries sont dissociées du puits, on considère donc un seul site avec deux aléas distincts</i>	3  2	Projet de ZAC Sainte-Henriette impacté Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Projet TCSP également impacté (transport collectif en site propre)  Présence d'un bâtiment (lié à exploitation minière) que la commune a protégé dans son PLU.	C  C	<b>PPRM</b>
Terril 92	2AU	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du teruil), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du teruil + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du teruil + 19m), – échauffement de niveau faible (emprise du teruil)	(4) (4)  4  (4)	ZAC Sainte-Henriette Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Projet de gare SNCF longeant le teruil par l'ouest	   C	<b>PPRM</b>
Puits 2	2AU	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 16m)	3  (2)	Projet de ZAC Sainte-Henriette impacté Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Projet Macro-lot 1 – Parking (PC en cours d'instruction)	  C	<b>PPRM</b>
Avaleresse 1	2AU UJ (marge)	Aléas : – effondrement localisé moyen sur avaleresse (rayon de 9m), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries (emprise galeries + 8m) – gaz de mine faible sur galeries (emprise + 8m) – gaz de mine faible sur puits (rayon de 14m)	(1)  2  (2)  (2)	1 bâtiment dans la zone d'aléa ZAC Sainte-Henriette Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Projet Voie d'accès Macro-lot 1 – Logements (PC en cours d'instruction) Projet Parking	   C	<b>PPRM</b>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 6 (Dourges)	<b>UJ</b>	Aléa : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m)	<b>2</b>	Future zone AU (friche Biderman) Inconstructibilité de 10 m autour du puits pour l'accès	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Terril 90	<b>N</b>	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	<b>4</b>	Future zone AU (friche Biderman)	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 3 (Dourges)	<b>UK</b>	Aléa : – pas d'aléa (zone tampon de 10m de rayon)	<b>1</b>	Future zone AU Ancien site BENALU Inconstructibilité de 10 m autour du puits pour l'accès	<b>C</b>	<b>PLU</b>
Puits 3bis	<b>UK</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries (rayon de 28m)	<b>2</b>	Future zone AU Ancien site BENALU – Bâtiment rasé mais difficulté probable pour retrouver les têtes de puits Inconstructibilité de 10 m autour du puits pour l'accès	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 6bis	<b>N</b>	Aléas : – effondrement localisé moyen sur puits (rayon de 15m), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries (rayon de 28m) – gaz de mine faible sur puits (rayon de 16m) – gaz de mine faible sur galeries (rayon de 28m)	(1) <b>2</b> (2) (2)	Future zone N	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 85	<b>1AU</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) <b>4</b> (4)	Passé en zone N	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 89	<b>N</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) <b>4</b> (4)	Reste en zone N	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 101	<b>Np – UE UD (marge)</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) <b>4</b> (1)	Parc des Îles Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Pas de construction envisagée sur ce secteur	<b>B</b>	<b>PPRM</b>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 3 (Drocourt)	<b>Np</b>	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 11m) – gaz de mine de niveau faible sur puits (rayon de 15m)	<b>1</b> <b>(2)</b>	Parc des Îles Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Zone d'aléa intégrée dans celle du terri 205	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 205 Bassin 17	<b>Np</b> UD-1AU- UH-UC-UJ (marge)	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terri), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terri + 10m), – glissement profond de niveau faible (emprise du terri + 22m), – échauffement de niveau fort (emprise du terri)	<b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>4</b> <b>(1)</b>	quelques bâtiments existants concernés Parc des Îles Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Urbanisation prévue de la frange Est du parc des Îles impacté	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 1 La Parisienne	<b>UJ</b>	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m) – gaz de mine faible sur galeries (rayon de 28m)	<b>3</b> <b>(2)</b> <b>(2)</b>	Zone d'intérêt communautaire (CAHC) Urbanisation prévue de la frange Est du parc des Îles impacté	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Terril 91	<b>N</b> UK-UD- 1AU-UJa- UK (marge)	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terri), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terri + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terri)	<b>(4)</b> <b>4</b> <b>(4)</b>	Base de loisirs du Pommier Bâtiment (sud du terri – UK) : « galvanisation de l'Artois » Bâtiment (nord-ouest du terri – UD) : entrepôt stockage de bois Château d'eau sur le terri (VEOLIA)  Des permis d'aménager ont été délivrés dans les zones d'aléas du terri ; certains lots seraient concernés.	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 6 (Drocourt)	<b>N</b>	Aléa : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 16m)	<b>2</b>	Pas de projet - maintien en zone N	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 7	<b>N</b>	Aléa : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 16m)	<b>2</b>	Pas de projet - maintien en zone N	<b>A</b>	<b>PLU</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

## Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de HENIN-BEAUMONT – Nombre de sites dans les zones d'aléas

Surfaces d'aléas considérées dans les catégories 2C, 3C, et 4C

Ouvrage	Surfaces d'aléas considérée	Ouvrages	Surfaces d'aléas considérée
Puits 2bis + galeries	0,5 ha	Puits 3bis	0,3 ha
Terril 92 (surface totale 8,7ha sur Hénin-Beaumont)	8,7 ha sur Hénin-Beaumont	Terril 101 (surface totale 21,5 ha sur Hénin-Beaumont)	0 ha (passe en N)
Puits 2	0,3 ha	Terril 205 (surface totale 31,9 ha)	1,6 ha (glisst profond hors UJ)
Avaleresse 1	0,2 ha	Puits 1 – La Parisienne	0,3 ha
Puits 6 (Dourges)	0,1 ha	Terril 91 (surface totale 13,5 ha)	1 ha
Terril 90 (surface totale 4,3ha)	4,3 ha	<b>TOTAL :</b>	<b>17,3 ha</b>

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 4 sites	PLU 1 site	PPRM 4 sites
	3	PLU	PLU	PPRM 3 sites
	2	PLU 3 sites	PPRM	PPRM 4 sites
	1	PLU 1 site	PLU	PLU 1 site

Surface d'aléas d'environ 17,3 ha

### Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître de nombreux cas pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés (projets dont la commune n'a pas la maîtrise, communautaires, et autres), un PPRM sera nécessaire. Une gestion par le document d'urbanisme s'avère incompatible, étant donné la multiplicité des cas rencontrés, pour lesquels il est nécessaire de mettre en œuvre des dispositions constructives pour gérer le risque minier (nombreux enjeux dans des zones fortement impactées...).

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune ne peuvent pas être pris en compte par le biais du PLU.  
**L'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers s'avère nécessaire sur cette commune.**



## 6.14 HERSIN-COUPIGNY

Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Puits 5 Entreprise : ATZ couverture	<b>Uia</b>	Aléa : <i>effondrement localisé lié aux galeries de niveau faible (R=8m)</i>	<b>2</b>	1 entreprise  La commune indique que les puits sont référencés dans le PLU avec une emprise de 10 m autour du puits.  L'entreprise ATZ stocke des gravats issus de ses chantiers de démolition qui prennent feu régulièrement. Ces gravats sont entreposés à distance du puits, en fond de parcelle à proximité du terril 39. <i>Le site de l'entreprise dont les bâtiments étaient liés à l'activité minière est situé sur les communes de Barlin et de Hersin.</i>	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Terril 39 Propriété : Établissement public foncier (EPF)	<b>N + A + Uia</b>	Aléa : <i>tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Le terril a été intégré au schéma trame verte et bleue par Artois Comm. Dans ce cadre, la commune souhaite installer une piste de BMX et des équipements sportifs sur une partie de ce terril. La réalisation de ce projet nécessite l'apport d'un remblai estimé à 300 000 tonnes de terre végétale.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 9 Entreprises : SITA / SCORI	<b>UI</b>	Aléas : <i>effondrement localisé au droit du puits de niveau moyen (R=11m)</i> <i>effondrement localisé lié aux galeries de niveau faible (R=28m)</i>	<b>(1)</b> <b>2</b>	Ce puits est situé dans l'enceinte du site exploité par le groupe SITA FD. Une voirie est impactée par la zone d'aléa. Celle-ci est empruntée par des poids lourds transportant de la craie extraite. L'entreprise enfouit ensuite des déchets dans le cadre d'une autorisation au titre des ICPE. L'entreprise SCORI également présente sur le site (appartenant au groupe SITA également) veut y développer un projet. La DDTM conseille à la mairie d'envoyer un courrier aux entreprises SCORI et SITA FD pour les informer de la présence des puits 9 et 9bis sur leur propriété et leur demander quels sont les projets de construction dans cette zone. Vu l'emprise du site, l'aléa doit pouvoir être géré dans un projet.	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Puits 9 bis Entreprises : SITA / SCORI	<b>UI</b>	<i>Sans aléas</i>	<b>1</b>	Pour permettre l'inspection du puits par les services de la DREAL, prévoir un rayon d'inconstructibilité de 10m accessible depuis la voie publique.	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Puits 10	<b>Nh + N + NS2</b>	Aléas : <i>effondrement localisé au droit du puits de niveau moyen (R=12m)</i> <i>tassement des galeries de niveau faible (R=8m)</i>	<b>(1)</b> <b>2</b>	Pas d'enjeu détecté, un bâtiment à proximité du puits, hors zone d'aléa. Aucun projet n'est prévu dans cette zone classée N dans le PLU.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 2 et 2 bis	<b>NS 1</b>	Aléa : <i>émission de gaz de mine de niveau faible (R=15m)</i>	<b>2</b>	Pas d'enjeu détecté. Aucun projet n'est prévu dans cette zone classée N dans le PLU.	<b>A</b>	<b>PLU</b>

Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Aqueduc des puits 2-2bis	<b>NS1 + UB</b>	<i>Aléa : effondrement localisé de niveau faible (R=8m)</i>	<b>2</b>	Un projet d'Établissements et services d'aide par le travail (ESAT ex CAT) est en cours. Le PLU a été révisé pour l'accueillir. Le projet se situe hors zone d'aléa. La commune va toutefois prévenir l'architecte et demander que des sondages soient réalisés dans le cadre de l'étude de sol et en fond de parcelle.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 60 Propriété : Commune	<b>NS1 + A + UBe</b>	<i>Aléa : tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Voir ci-dessus projet d'ESAT. Le terril a été complètement arasé. La partie classée UBe dans le PLU va être cédée	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Dynamitière Fosse 2-2bis	<b>NS1</b>	<i>Aléa : effondrement localisé de niveau faible (R=emprise+8m)</i>	<b>3</b>	Pas de projet prévu sur cette zone qui est classée en zone N dans le PLU et qui a vocation à être renaturée.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Bassin de décantation de la fosse 2	<b>NS1</b>	<i>Aléa : tassement de niveau faible (emprise du bassin)</i>	<b>4</b>	Aucun projet n'est prévu dans cette zone classée N dans le PLU. Un agriculteur a construit un bassin de décantation à proximité du site afin d'éviter l'inondation de sa parcelle, ce bassin se déverse dans le bassin de la fosse 2.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
S28 NX 01	<b>A</b>	<i>Aléa : émission de gaz de mine fort (R=10m)</i>	<b>1</b>	Cet ouvrage de décompression est contrôlé régulièrement par la DREAL. Aucun projet n'est prévu dans cette zone classée A dans le PLU.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 55 Propriété : EPF	<b>NS1</b>	<i>Aléa : tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Le terril a été intégré au schéma trame verte et bleue. Aucun projet de prévu – zone N.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 40 Propriété : Commune	<b>N + NS1 + Ua + UD</b>	<i>Aléa : tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	La commune a un projet de voirie qui passera à proximité immédiate du terril 40 et de l'ouvrage de décompression S58 NX 04 pour desservir l'écoquartier. Elle sera vigilante au tracé de cette voirie pour intégrer l'aléa dû à l'ouvrage de décompression.  La zone classée Ns1 dans le PLU va être modifiée pour pouvoir construire un écoquartier dans la zone située à proximité du terril 41.	<b>A</b>	<b>PLU</b>

Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Terril 41 Propriété : Commune	<b>N</b>	<i>Aléas :</i> <i>tassement de niveau faible (emprise)</i> <i>échauffement de niveau faible (emprise)</i> <i>glissement superficiel de niveau faible (emprise+10m)</i>	<b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>4</b>	Au vu de l'aléa échauffement, aucun projet ne peut être envisagé sur ce terril et la commune doit être vigilante lors de la construction de son éco-quartier, envisagé à proximité du terril.  La commune avait imaginé un projet de théâtre de verdure, car le terril a été décaissé et il subsiste un merlon de schiste pour marquer le tour du terril.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
S58 NX 04	<b>NS1 + UB</b>	<i>Aléa :</i> <i>émission de gaz de mine fort (R=10m)</i>	<b>1</b>	La mairie a un projet de voirie qui passera à proximité immédiate du terril 40 et de l'ouvrage de décompression S58 NX 04 pour desservir l'éco-quartier. Elle sera vigilante au tracé de cette voirie pour intégrer l'aléa dû à l'ouvrage de décompression.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 4 - 4bis	<b>UE</b>	<i>Pas d'aléa</i>	<b>1</b>	1 bâtiment (supermarché ED et garage Renault) et parking VL  La commune indique que ces puits sont référencés dans le PLU avec une emprise de 10 m.	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Dynamitière fosse 4-4bis	<b>N</b>	<i>Aléa :</i> <i>effondrement localisé de niveau faible (R=emprise+8m)</i>	<b>3</b>	Aucun projet de prévu – zone N.	<b>A</b>	<b>PLU</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de HERSIN-COUPIGNY – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 6 sites	PLU	PPRM
	3	PLU 2 sites	PLU	PPRM
	2	PLU 3 sites	PPRM 2 sites	PPRM
	1	PLU 2 sites	PLU 2 sites	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître deux sites pour lequel un PPRM pourrait être envisagé.

- Puits 5 : Impacte 1 entreprise.
- Puits 9 : Impacte les entreprises SITA et SCORI.

Ces aléas peuvent être gérés dans le **PLU au travers d'une trame d'inconstructibilité** et l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers n'est pas nécessaire.

La commune se charge de prendre contact avec les entreprises pour les informer de la présence des puits.

## 6.15 HULLUCH

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Sondage de décompression S20LS01	<b>UH</b>	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	<b>1</b>	Urbanisation future déjà maîtrisée : sécurisation effectuée dans un rayon de 10m autour du sondage.  Pas de commentaire.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 13	<b>UH</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 6m autour du puits)	<b>1</b>	Ce puits se situe dans un espace vert (à proximité du dojo)  Pas de projet.  Il convient, lors d'une prochaine révision ou modification du PLU, de porter sur le zonage une trame d'inconstructibilité de 10 mètres de rayon autour de ce puits.  A noter que le règlement du PLU actuel prévoit déjà une zone d'inconstructibilité de 15 m avec obligation d'accès.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière Fosse 18	<b>1AUe - UJ</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>2</b>	La commune n'a pas la maîtrise foncière sur ce secteur.  La CALL pourrait avoir un projet de zones d'activités. Toutefois, elle devrait avoir pris en compte le risque minier à la réception du porter à connaissance dont elle a été destinataire.  Il est prévu, lors d'une prochaine révision ou modification du PLU, de porter sur le zonage une trame d'inconstructibilité sur les aléas générés par cette dynamitière.	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 18bis	<b>UJ - 1AUe</b>	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 7m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	<b>(1) 2</b>	La zone d'aléa empiète sur la parcelle occupée par une entreprise de transports.  Pas de projet connu.  Il est prévu, lors d'une prochaine révision ou modification du PLU, de porter sur le zonage une trame d'inconstructibilité sur les aléas générés par ce puits.  A noter que le règlement du PLU actuel prévoit déjà une zone d'inconstructibilité de 15 m avec obligation d'accès.	<b>B</b>	<b>PPRM</b>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 18	UJ - 1AUe	Aléa : – <i>effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)</i>	2	<p>La zone d'aléa empiète sur la parcelle occupée par une entreprise de transports.</p> <p>Pas de projet connu.</p> <p>Il est envisagé, lors d'une prochaine révision ou modification du PLU, de porter sur le zonage une trame d'inconstructibilité sur les aléas générés par ce puits.</p> <p>A noter que le règlement du PLU actuel prévoit déjà une zone d'inconstructibilité de 15 m avec obligation d'accès.</p> <p>Le stationnement d'engins lourds dans un rayon de 28 mètres autour des puits sera déconseillé.</p>	<b>B</b>	<b>PPRM</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de HULLUCH – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM 2 sites	PPRM 1 site
	1	PLU 2 sites	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le dynamitière fosse 18, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit environ 5000m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu, et impacte les zones UJ et 1AUe. Il pourrait y avoir un projet de zone d'activités, sous le contrôle de la CALL.
- Sur les puits 18 et 18bis, l'aléa effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour de chaque puits, soit environ 6000m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu pour l'analyse. Une entreprise occupe les parcelles impactées.

La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.16 LEFOREST

Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Terril 122	<b>N</b>	Aléas : tassement de niveau faible (emprise) échauffement de niveau faible (emprise) glissement superficiel de niveau faible (emprise)	(4) (4) 4	Aménagé en espace vert. Belvédère au sommet Aucun projet de prévu	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 122A	<b>N + Ni</b>	Aléa : tassement de niveau faible (emprise)	4	Aménagé en espace vert. Belvédère au sommet Aucun projet prévu	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Bassin fosse 10	<b>UD</b>	Aléa : tassement de niveau faible (R=emprise des bassins)	4	9 habitations existantes Aucun projet prévu	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Puits 10	<b>UD + UE</b>	Aléas : effondrement localisé moyen au droit du puits (R=51m) effondrement localisé lié aux galeries suite à des travaux supposés de niveau faible (R=28m) gaz de mine de niveau faible au droit du puits (R=16m) gaz de mine de niveau fort sur ouvrage de décompression (R=10m)	1 (2) (2) (1)	Bâtiments d'activités Projet d'un lotissement de 19 parcelles impossible à cause du terrain de type « landénien ». Le terrain sera aménagé en espace public	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Puits 6	<b>UD</b>	Aléas : effondrement localisé au droit du puits de niveau moyen (R=38m) aléa effondrement localisé sur galeries supposées de niveau faible (R=28m) gaz de mine de niveau faible au droit du puits (R=15m) gaz de mine de niveau faible sur galeries supposées (R=28m)	1 (2) (2) (2)	Plusieurs habitations dans le périmètre extérieur Des habitations (4) ont été construites avant la connaissance du risque. Une information aux riverains doit être effectuée.	<b>B</b>	<b>PLU</b>



Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Terril 130	<b>N</b>	Aléas : tassement de niveau faible (emprise) échauffement de niveau faible (emprise) glissement superficiel de niveau faible (emprise+10m)	(4) (4) 4	Aménagé en espace de loisirs Pas de projet de prévu.	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits Douay 2	<b>UC</b>	Aléas : effondrement localisé sur galeries supposées de niveau faible (R=28m) gaz de mine de niveau faible au droit du puits (R=14m) gaz de mine de niveau faible sur galeries supposées (R=28m)	2 (2) (2)	Puits d'aération Un bâtiment de sanitaires et une aire d'accueil des gens du voyage	<b>B</b>	<b>PPRM</b>

Nota : Un rayon de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de LEFOREST – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 3 sites	PLU 1 site	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU	PLU 2 sites	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître un site pour lequel un PPRM pourrait être envisagé.

- Puits Douay 2 : Puits d'aération. L'aléa porte sur un effondrement localisé sur galeries supposées. Le PLU de la commune intègre déjà cet aléa. Aucun projet n'est prévu à ce jour.

Ces aléas peuvent être gérés dans le **PLU au travers d'une trame d'inconstructibilité** et l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers n'est pas nécessaire.

## 6.17 LENS

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 14	<b>UI3</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	<b>2</b>	Ancien stade « TETELIN » en zone d'aléa Plate-forme de stockage de bois pour unité de cogénération Bio-masse  Pas de projet en zone d'aléa	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 12bis	<b>UI1</b>	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits ( rayon de 7m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 15m autour du puits)	<b>(1)</b>  <b>2</b>	Parking en zone d'aléa Pas de projet en zone d'aléa Le PLU prévoit une inconstructibilité de 15m autour des puits	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Mine-image fosse 12bis	<b>UE4</b>	Pas d'aléa (pour mémoire)	/	Pas de commentaire	/	
Puits 2bis	<b>UB</b>	Pas d'aléa – zone tampon d'un rayon de 10m autour du puits	<b>1</b>	Pas de projet de construction dans cette zone de 10m	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 2	<b>UB - N</b>	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 7m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>(1)</b>  <b>2</b>	Ancienne usine (BARDAILLE) dans la zone d'aléa Bâtiment des services techniques de la commune Habitations  Pas de projet en zone d'aléa	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Puits 1	<b>UA2</b>	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	<b>3</b>	Salle des fêtes Jean Nohain, médiathèque, hôtel, parking dans la zone d'aléa  Pas de projet en zone d'aléa	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Puits 9	<b>UL</b>	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits ( rayon de 9m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	<b>(1)</b>  <b>2</b>	Ce puits est préservé, à proximité de l'entrée du Louvre-Lens  Pas de projet en zone d'aléa	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terrils 68 et 68A	UL – N UD6	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Site du Louvre-Lens  Les constructions devront faire l'objet de mesures constructives prenant en compte le risque de tassement de niveau faible.	C	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Puits 4	UI1	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	2	Parking – Bureaux VEOLIA en zone d'aléa  Pas de projet en zone d'aléa	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de LENS – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM 1 site
	3	PLU	PLU 1 site	PPRM
	2	PLU 4 sites	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU 1 site	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître deux sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le puits 2, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit une surface d'environ 9400m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu, et impacte les zones N à la marge, et UB sur laquelle on trouve de nombreux bâtiments (activités et habitat).
- Sur le puits 1 situé à proximité du parking Bollaert, l'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits, soit une surface d'environ 3000m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu. La salle des fêtes Jean Nohain, une médiathèque, et un hôtel occupent les parcelles impactées.

La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.18 LIBERCOURT

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 5 – Henri Buchet	<b>1AU</b>	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>3</b>	Existant : La zone d'aléa n'affecte aucun bâtiment futur : Le terrain devrait être acquis par un aménageur	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 3	<b>UE UC</b> (à la marge)	Aléas : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 14m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible au droit des galeries (rayon de 28m autour du puits)	<b>2</b> <b>(2)</b> <b>(2)</b>	Existant : sans objet Futur : Pas de projet  Le PLU prend en compte un rayon d'inconstructibilité de 15m.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 115	<b>N 1AUe - UC</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise des terrils), – glissement superficiel de niveau faible (emprise des terrils + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise des terrils)	<b>(4)</b> <b>4</b> <b>(4)</b>	L'emprise du terril est comprise dans une ZNIEFF type 1. Ce terril devrait être repris par EDEN62 afin de l'aménager en site paysager.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 115A	<b>UCa</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise des terrils), – glissement superficiel de niveau faible (emprise des terrils + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise des terrils)	<b>(4)</b> <b>4</b> <b>(4)</b>	Existant : Bâtiments liés à l'ancienne exploitation minière (un bâtiment rénové en logements – coté nord-est, un bâtiment à démolir – coté sud-est) Futur : Projet de création de 4 ou 8 logements - coté sud-est, à proximité du bâtiment à démolir (Pas-de-Calais Habitat)  Si le projet de création de logements au sud-est du terril se situe en zone d'aléa glissement superficiel généré par le terril, et/ou en zone d'effondrement localisé généré par les galeries de la mine-image, il conviendra de prendre en compte le risque à la conception du ou des bâtiments.	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Mine-image fosse 2  (se situe en partie sous le terril 115A)	<b>UCa</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>2</b>	Il est rappelé que les constructions sont interdites sur l'emprise du terril 115A (aléa échauffement)	<b>C</b>	

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU	PPRM 1 site
	3	PLU	PLU	PPRM 1 site
	2	PLU 1 site	PPRM	PPRM 1 site
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître trois sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le puits 5 – Henri Buchet, l'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit une surface d'environ 1600m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu. Le terrain devrait être acquis par un aménageur.
- Sur le terril 115A et la mine-image fosse 2, un projet de création de logements (au sud-est du terril) pourrait se situer en zone d'aléa glissement superficiel généré par le terril, et/ou en zone d'effondrement localisé généré par les galeries de la mine-image (surface d'aléa d'environ 3600m<sup>2</sup> compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques).

La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, soit par la création d'une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée, soit par un traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions, compte-tenu des niveaux d'aléas faibles considérés.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.19 LIEVIN

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 54	<b>UE-20NAa UH - UHc</b>	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	<b>4</b>	3 bâtiments en zone d'aléas Aire d'accueil des gens du voyage	<b>B</b>	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Puits 11bis	<b>UBb</b>	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	<b>3</b>	Plusieurs bâtiments en zone d'aléa (béguinage personnes âgées) Pas de nouveau projet  La commune indique que tous les puits sont référencés dans le PLU avec une emprise d'inconstructibilité d'un rayon de 15 m autour du puits.  Pas de remarque.	<b>B</b>	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Terril 71	<b>N 30ND-UBb-1AU</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	<b>(4)</b> <b>4</b> <b>(4)</b>	Plusieurs bâtiments en zone d'aléa glissement superficiel (habitations) « Maisons et Cités » va démolir ces habitations existantes pour reconstruire de nouveaux logements (zone 30ND).  La mairie de Liévin précise que la partie au nord-est de la RD58 a été complètement arasée et remblayée et qu'un permis de construire pour une résidence a été accepté en zone 1AU.  En l'état, tant que l'aléa « échauffement de niveau faible » sur l'emprise du terril n'a pas été levé, il est préconisé d'interdire les constructions nouvelles.	<b>C</b> (zone de glissement superficiel)	<b>PPRM</b>
Puits 2 + événement	<b>UBb-UE</b>	Aléa : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits (rayon de 8m autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	<b>(1)</b> <b>3</b> <b>(2)</b> <b>(2)</b>	Magasin LIDL et parking en zone d'aléa Permis de construire déposé en 2011 pour la construction d'une mosquée.  Pas de remarque.	<b>C</b>	<b>PPRM</b>



Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 16bis	UBb-UH	Aléa : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits)	2	Terrain de football en zone d'aléa  Pas de projet.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Dynamitière fosse 5/5bis	UE	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galerie + 8m)	2	Base d'activité de l'Alouette. Pas de nouveau projet.  Pas de remarque.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 5bis + événement	UE	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits ( rayon de 14m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 16m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	(1) 2 (2) (2)	Bâtiment d'entreprise en zone d'aléa (« CERP »)  Possibilité d'extension (à plus de 14m du puits)	B	<b>PPRM</b>
Puits 5 + événement	UE	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits ( rayon de 13m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 16m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	(1) 2 (2) (2)	Bâtiment d'entreprise en zone d'aléa (« SONOCO CONSUMER PRODUCTS »)  Possibilité d'extension (à plus de 14m du puits)	B	<b>PPRM</b>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 72	UE-1AU	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	Bâtiment d'entreprise en zone d'aléa (« SONOCO CONSUMER PRODUCTS ») Parking de l'entreprise et parking de la salle des fêtes.	B	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Puits 3bis	UBb-UEa	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 6m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1) 2	Chevalet de mine Pas de projet.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 3	UEa	Pas d'aléa retenu sur ce puits : – zone tampon (rayon de 10m autour du puits)	1	Pas de projet.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière fosse 3/3bis	UEa-UBb	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galerie + 8m)	2	Bâtiment d'entreprise en zone d'aléa (« ROBBE PVC ») L'association EURALENS mène actuellement des réflexions sur l'aménagement de ce secteur.	B	<b>PPRM</b>
Puits 1	UEa	Aléa : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits ( rayon de 11m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	(1) 2	Parking du cinéma « PATHE » Pas de projet prévu.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 1bis	UEa	Aléa : – <i>effondrement localisé de niveau faible pour travaux supposés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)</i>	2	Parking du cinéma « PATHE » - Chevalet de mine Pas de projet prévu.  La parcelle est inconstructible (emprise du chevalet).	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 1ter	UEa	Aléa : – <i>tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)</i>	3	Hôtel « Formule 1 » en zone d'aléa. Pas de projet prévu.  Pas de remarque.	B	<b>PLU</b> <i>(traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)</i>
Dynamitière fosse 1/1bis	UEa	Aléa : – <i>effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galerie + 8m)</i>	2	Hangar matériaux de l'entreprise « Brico Dépôt » en zone d'aléa. Pas de projet prévu.  Pas de remarque.	B	<b>PPRM</b>
Sondage de décompression S55LS04	UEa	Aléa : – <i>gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)</i>	1	Clôturé, mis en sécurité  Pas de projet.	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>
Puits 9bis	UA- UAb	Aléa : – <i>tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)</i>	3	Emprise LOUVRES – parking  Le puits se situe dans une zone d'espaces verts et est accessible depuis le parking.  Un projet de construction d'une réserve pour le Louvre est en cours de réflexion <u>mais ne devrait pas pénétrer la zone d'aléa.</u>	A	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 80	<b>Ns – 2AU 1AU-UBb</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – aléa échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4  (1)	Permis de construire délivré pour la construction de 6 maisons dans la zone UBb. Projet de construction de logements en zone 2AU abandonné. Projet de construction de 17 logements en zone 1AU.  Le profil du terril a été redessiné pour s'arrêter en pente douce derrière le mur de clôture qui sera édifié pour séparer les 6 maisons du terril.  La DDTM62 propose de refuser la construction des 17 logements prévus en zone 1AU au titre de l'article R111-2 du code de l'urbanisme.	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Terril 80A	<b>Ns</b>	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4  (4)	Ancienne entrée de la déchetterie d'Eleu-dit-Leauwette. Chemin de halage.  Le profil du terril a été remodelé.  La zone est inconstructible.	<b>A</b>	<b>PLU</b> <i>(création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)</i>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de LIEVIN – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU 2 sites	PPRM 2 sites
	3	PLU 1 site	PLU 2 sites	PPRM 1 site
	2	PLU 5 sites	PPRM 4 sites	PPRM
	1	PLU 2 sites	PLU	PLU

Surface totale d'aléas : 2 ha

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître sept sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur le terri 71, un projet de construction de logements a été évoqué. L'aléa échauffement faible interdit en l'état les constructions, sauf si constatation de modification de l'analyse de l'aléa . Ce projet pourrait se situer en partie en zone d'aléa glissement superficiel qui demande des mesures constructives sur une surface d'aléa glissement superficiel d'environ 1500m<sup>2</sup> (compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques)
- Sur le puits 2, un permis de construire a été déposé pour la construction d'une mosquée qui serait située en zone d'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (surface d'aléa d'environ 3000m<sup>2</sup>), et demanderait des mesures constructives.
- Sur les puits 5 et 5 bis, et sur les dynamitières fosses 1/1bis et 3/3bis on trouve des entreprises qui pourraient créer des extensions, en zone d'aléa effondrement localisé faible (surface totale concernée en zone d'aléa : 0,90 ha, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques)
- Sur le terri 80, les constructions sont interdites (échauffement fort sur l'emprise du terri), mais seraient admises en zone d'aléa glissement superficiel sous certaines conditions pour une surface totale concernée de 6500m<sup>2</sup> environ, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) notamment en zones UBb et 1AU, où des projets de constructions ont été évoqués.

La prise en compte du risque pourrait être faite au travers du PLU, par la création d'une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage (y compris sur les terri en combustion) et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée et il semble difficile de garantir la construction hors zone d'aléa à ce stade des projets.

En conséquence, compte-tenu des aléas rencontrés sur la commune, si les différents projets sont maintenus, **l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers s'avère nécessaire sur cette commune.**

## 6.20 LOISON-SOUS-LENS

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 2 ter	UI	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	3	Enjeux : Bâtiment (Société CHRONODRIVE – achat de produits alimentaires par internet).  Dans le futur PLU, cette zone serait dédiée au développement d'activités économiques. La commune propose de créer une zone inconstructible couvrant l'aléa.	B	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 94A et Bassin 11	30ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril et emprise du bassin), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Enjeux : Terril en exploitation  Situé en zone naturelle dans le futur PLU, aucun projet n'est envisagé sur ces ouvrages, hormis aménagements paysagers (aucune construction...)	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 94	30ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Enjeux : Terril en exploitation, ne couvrant qu'une très faible partie de la commune.  Situé en zone naturelle dans le futur PLU, aucun projet n'est envisagé sur ces ouvrages, hormis aménagements paysagers (aucune construction...)	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 2 sites	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU 1 site	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître 1 site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, une gestion au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions reste envisageable via le PLU.

La commune se propose de créer une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage et en déplaçant tout projet en dehors des zones impactées.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.21 LOOS-EN-GOHELLE

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 5	1AUo	Aléas : – tassement faible sur galeries (emprise galeries + 8m), – gaz de mine faible sur puits (rayon de 16m), – gaz de mine faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	3 (2) (2)	Enjeux en zone d'aléa : Friche – ZAC Supervielle Projet d'aménagement Quartier Ouest porté par la commune (espace événementiel avec parking, logements, aménagements divers) Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci.	C	<b>PPRM</b>
Puits 5bis	1AUo	Aléas : – effondrement localisé fort sur puits (rayon de 8m), – tassement faible sur galeries (emprise galeries + 8m), – gaz de mine moyen sur puits (rayon de 15m), – gaz de mine moyen sur galeries (emprise galeries + 8m)	(1) 3 (2) (2)	Enjeux en zone d'aléa : Friche – ZAC Supervielle Projet d'aménagement Quartier Ouest porté par la commune (espace événementiel avec parking, logements, aménagements divers) Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci.	C	<b>PPRM</b>
Terril 59	NL 1AUo - 2AUo	Aléa : – tassement de niveau faible – Emprise du terril	4	Ce terril est en cours d'aménagement. Le projet d'aménagement Quartier Ouest, porté par la commune, impacte ce terril. Il est prévu d'y construire des logements, notamment sur la partie sud du terril, d'y aménager un parc de 6 hectares, ainsi que de jardins familiaux, pistes cyclables et parcours piétons.  Des études géotechniques seront nécessaires (prise en compte de l'aléa tassement de niveau faible)	C	<b>PPRM</b>
Terril 54	1AUe	Aléa : – tassement de niveau faible – Emprise du terril	4	1 partie de bâtiment (entreprise de logistique) se situe en zone d'aléa tassement  Pas de projet.	A	<b>PLU</b> <i>(traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)</i>



Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Sondage de décompression S56LS05	Ap	Aléa : – émission gaz de mine de niveau fort (10 m autour du sondage)	1	Ce sondage est sécurisé et clôturé Pas de commentaire.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 79	Nc Ap	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel (emprise du terril + 10m)	(4) (4) 4	Pas de projet	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 79A	Nc Ap	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel (emprise du terril + 10m)	(4) (4) 4	Pas de projet	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 74B	NL Nc - Ap	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau fort (emprise du terril), – glissement superficiel (emprise du terril + 10m) – glissement profond (emprise du terril + 18m)	(4) (1) (4) 4	Pas de commentaire	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 74	NL Ap – UD – UDb - UE	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel (emprise du terril + 10m), – glissement profond (emprise du terril + 45m)	(4) (4) (4) 4	Projet d'éclairage par le sommet du terril La zone d'aléas couvre largement la zone UD (correspondant essentiellement aux cités minières et aux lotissements nouveaux)	B	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 74A	NL Nh - Ap	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel (emprise du terril + 10m), – glissement profond (emprise du terril + 43m)	(4) (4) (4) 4	Projet d'éclairage par le sommet du terril	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 16	1AUe NL	Aléa : – tassement de niveau faible sur galerie (emprise galerie + 8 m)	3	Projet d'extension de l'existant à l'Est du puits (CALL) Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci. L'aléa tassement affecte l'ouest du puits.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 19	UE	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort sur puits (rayon de 12m), – effondrement localisé de niveau faible sur galeries (rayon de 28m)	(1) 2	Bâti minier 11/19 existant à l'aplomb du puits, en zone d'aléas. Projets communautaires sur et à proximité de ce puits. En l'état, l'aléa généré ne permettrait pas l'accueil du public, conformément à la doctrine annexée au PAC adressé en juillet 2012. Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 15m) ainsi qu'un accès à celui-ci.	B	<b>PPRM</b>
Puits 11	UE	Pas d'aléa – zone tampon de 10m de rayon autour du puits	1	Bâti minier 11/19 à l'aplomb du puits Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière 11/19	UE	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	2	Parking existant. Pas de commentaire.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 15	UL	Aléas : – effondrement localisé moyen sur puits (rayon de 7m), – tassement faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	(1) 3	A proximité de la salle de sport et du collège. Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci. Pas de nouveau projet	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 15bis	UL	Aléa : – tassement faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	3	A proximité de la salle de sport et du collège. Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci. Pas de nouveau projet	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière 15/15bis	UL UD	Aléa : – effondrement localisé faible sur galeries (emprise galeries + 8m)	2	Habitation partiellement en zone d'aléa Projet de création d'une aire de stationnement pour camping-cars Ce projet n'est pas incompatible avec l'aléa rencontré.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 78	NL UL - UD	Aléa : – tassement de niveau faible – Emprise du terril	4	Salle de sport du collège, habitations et bâtiment (entrepôt) impactés par l'aléa tassement de niveau faible. Pas de commentaire.	B	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Puits 12	UD	Pas d'aléa – zone tampon de 10m de rayon autour du puits	1	Un bâtiment (ancienne salle des pendus) se situe à proximité hors zone d'aléa. Projet d'implantation d'une entreprise (hors zone d'aléa) Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 14bis	<b>U1a</b>	Aléa : – tassement de niveau faible sur galeries (rayon de 28m)	<b>3</b>	Entreprise de récupération de métaux en zone d'aléa Le PLU prévoit une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci.	<b>B</b>	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Sondage de décompression S54LS03	<b>U1a</b>	Aléa : – émission gaz de mine de niveau fort (10 m autour du sondage)	<b>1</b>	Ce sondage est sécurisé et clôturé. Pas de commentaire.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 5 sites	PLU 2 sites	PPRM 1 site
	3	PLU 3 sites	PLU 1 site	PPRM 2 sites
	2	PLU 2 sites	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU 4 sites	PLU	PLU

Surface totale d'aléas d'environ 17 ha

#### Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître quatre sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur les puits 5 et 5 bis – , l'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit une surface d'environ 2800m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu. Plusieurs projets d'aménagements ont été évoqués (espace événementiel avec parking, logements, aménagements divers)
- Sur le terri 59, Le projet d'aménagement Quartier Ouest (logements), porté par la commune, (notamment au sud du terri) pourrait se situer en zone tassement de niveau faible où des mesures constructives sont nécessaires.
- Sur le puits 19, des projets portés par la CALL sur et à proximité de ce puits ont été évoqués. Si les projets empiètent sur le zone d'aléa effondrement localisé de niveau faible (zone d'aléa d'environ 3000m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques), des mesures constructives sont nécessaires (entre 12 et 28m).

La prise en compte du risque pourrait être faite au travers du PLU, par la création d'une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., et en déplaçant tout projet en dehors de la zone impactée.

Toutefois les projets ayant vocation à être maintenus en zones d'aléas, une prescription de **PPRM** sera incontournable.

En conséquence, compte-tenu des aléas rencontrés sur la commune, et si les différents projets sont maintenus, **l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers s'avère nécessaire sur cette commune.**

## 6.22 MAZINGARBE

Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Terril 49	<b>N + UE</b>	Aléas : <i>glissement superficiel de niveau faible (emprise+10m)</i> <i>tassement de niveau faible (emprise)</i> <i>échauffement de niveau faible (emprise)</i> <i>glissement profond de niveau faible (emprise+20m)</i>	<b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>4</b>	Terril géré par l'EPF (espace boisé) – pas de projet de prévu Entreprise ATF – activité événementielle (bâtiment de stockage) – Pas de projet d'extension prévu à ce jour	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Dynamitière fosse 3	<b>N</b>	Aléa : <i>effondrement localisé de niveau faible (R=emprise+8m)</i>	<b>2</b>	Géré par l'EPF – espace boisé – pas de projet prévu	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 3	<b>UE</b>	Aléas : <i>tassement lié aux galeries de niveau faible (R=8m)</i> <i>émission gaz de mine lié aux galeries de niveau moyen (R=8m)</i>	<b>3</b> <b>(1)</b>	Entreprise ATF – activité événementielle (bâtiment de stockage) – Pas de projet d'extension prévu à ce jour  Le PLU devra prévoir une zone inconstructible autour du puits (rayon de 10m) ainsi qu'un accès à celui-ci (trame inconstructibilité R123-11b).	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Puits 7 bis	<b>UE</b>	Aléas : <i>effondrement localisé au droit du puits de niveau fort (R=9m)</i> <i>tassement des galeries de niveau faible (R=8m) (galeries remblayées)</i>	<b>(1)</b> <b>3</b>	Entreprise VINCI 3 bâtiments concernés – Le puits et sa galerie sont situés sur le parking de l'entreprise  Pas de projet d'extension prévu à ce jour	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Puits 7 + évent	<b>UE</b>	Aléas : <i>effondrement localisé au droit du puits de niveau fort (R=8m)</i> <i>effondrement localisé lié aux galeries de niveau faible (R=28m)</i> <i>émission de gaz de mine moyen (rayon de 1m).</i>	<b>1</b> <b>(2)</b> <b>(2)</b>	1 bâtiment FB crash auto – Hangar de stockage. Le puits est dans le bâtiment	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Terril 50	<b>UE + N + A</b>	Aléa : <i>tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Entreprise VARET – concassage de déchet de maçonnerie, en dehors de l'emprise du terril Pas de projet prévu à ce jour	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Sondage de décompression S66 GR 03	<b>N</b>	Aléa : <i>émission gaz de mine de niveau fort (10 m autour du sondage)</i>	<b>1</b>	Ce sondage est sécurisé et clôturé	<b>A</b>	<b>PLU</b>

Ouvrages	Zone PLU	Aléas – prise en compte du risque	Classe d'aléas	Enjeux	Catégorie d'enjeux	Orientation
Bassin à schlamm 2	1 AUEa + N	Aléa : <i>tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Terrain appartenant à GPN (Grande Paroisse) Terrain classé en zone SEVESO suite au PPRT  Zone non constructible du fait du PPRT malgré son zonage 1 AUEa	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 58 + Bassin à schlamm 1	1 AUEa + N + UE	Aléas : <i>glissement superficiel de niveau faible (emprise+10 m)</i> <i>tassement de niveau faible (emprise)</i> <i>échauffement de niveau faible (emprise)</i> <i>glissement profond de niveau moyen (emprise+18m)</i>	<b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>4</b>	Terril appartenant à l'EPF – espace boisé + chemin de randonnées	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 58 A	<b>N</b>	Aléas : <i>glissement superficiel de niveau faible (emprise+10 m)</i> <i>tassement de niveau faible (emprise)</i> <i>échauffement de niveau faible (emprise)</i> <i>glissement profond de niveau moyen (emprise+18m)</i>	<b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>(4)</b> <b>4</b>	Terril appartenant à l'EPF – espace boisé + chemin de randonnées	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Terril 51	<b>N</b>	Aléa : <i>tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Terril appartenant à la ville de Grenay sur le territoire de la ville de Mazin-garbe Écurie existante en dehors de la zone d'aléas	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 6 et 6 bis	<b>N + UE</b>	Aléas : <i>tassement des galeries de niveau faible (R=8m)</i> <i>émission gaz de mine lié au puits de niveau faible (R=15m)</i> <i>émission de gaz de mine lié aux galeries de niveau faible (R=8m)</i>	<b>3</b> <b>(2)</b> <b>(2)</b>	Les puits sont en espace vert (zonage N). Les galeries sont sur la propriété de GPN	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Dynamitière fosse 6	<b>UE</b>	Aléa : <i>effondrement localisé de niveau faible (R=emprise+8m)</i>	<b>2</b>	Propriété de GPN – espace boisé	<b>A</b>	<b>PLU</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de MAZINGARBE – Nombre de sites concernés

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 5 sites	PLU 1 site	PPRM
	3	PLU 1 site	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU 2 sites	PPRM	PPRM
	1	PLU 1 site	PLU 1 site	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître treize sites. Ces aléas peuvent être gérés dans le **PLU au travers d'une trame d'inconstructibilité** et l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers n'est pas nécessaire.



## 6.23 MÉRICOURT

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Dynamitière fosse 3/15	UE	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	2	L'aléa empiète sur une parcelle à urbaniser.  Projet : la construction du futur Centre De Maintenance et de Remisage (CDMR) du projet Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est prévue.	C	<b>PPRM</b>
Puits 3 + événement	UE	Aléas : – gaz de mine de niveau fort sur exutoire de décompression (rayon de 10m autour de l'exutoire), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1)  3	Un rayon non constructible de 10 m devra être maintenu autour du puits.  L'aléa impacte une zone non encore équipée dédiée aux activités économiques.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 15	1AUe	Aléas : – effondrement localisé de niveau faible au droit du puits (rayon de 7m autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1)  3	Un rayon non constructible de 10 m devra être maintenu autour du puits.  L'aléa impacte une zone non encore équipée dédiée aux activités économiques.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 97	UB – N - 1AU - 2AU	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel (emprise du terril + 10m), – glissement profond (emprise du terril + 27m)	(4) (4) (4) 4	Un projet de logements est en cours de réflexion sur la partie sud de la zone UB (PC non encore déposé), mais devrait être hors zone d'aléas.  Les zones 1AU et 2AU sont concernés par l'aléa glissement profond (emprise du terril + 27 m). L'aménagement de ces zones devra en tenir compte.	A	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
Puits 4 + événement	1AUZ	Aléas : – gaz de mine de niveau fort sur exutoire de décompression (rayon de 10m autour de l'exutoire), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1)  3	Future ZAC et éco-quartier  Les puits 4 et 5 ont été pris en compte dans le plan d'aménagement de l'écoquartier, mais pas les galeries. Les rayons d'inconstructibilité ne sont pas indiqués dans le règlement du PLU.	C	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 5	1AUZ	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	3	Future ZAC et éco-quartier  Idem ci-dessus	C	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de MÉRICOURT – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU	PPRM
	3	PLU 2 sites	PLU 2 sites	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM 1 site
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître un site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Sur la dynamitière fosse 3/15, la construction du futur Centre De Maintenance et de Remisage (CDMR) du projet Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) est prévue ; l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galerie + 8m, soit une surface d'environ 200m<sup>2</sup> seulement, en zone UE , compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu. (la quasi-totalité de la dynamitière se trouve sur la commune de Fouquières-les-Lens)

La prise en compte du risque peut être faite au travers du PLU, par la création d'une zone inconstructible couvrant la zone d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du C.U., et en plaçant tout projet en dehors de la zone impactée.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.24 MONTIGNY-EN-GOHELLE

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Sondage de décompression S24 DS 01	UB - UE	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	1	Existant : 1 bâtiment en zone d'aléa (habitation) Un secteur inconstructible lié à l'aléa gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m) doit être considéré. La zone d'aléa apparaît sur le plan de zonage du nouveau PLU approuvé le 19 juin 2013, mais le règlement de la zone UB n'indique aucun périmètre inconstructible.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière Fosse 7 / 7bis	/	Pour mémoire, pas d'aléa retenu	/		/	
Puits 7 et 7 bis	UE	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise des galeries + 8m)	3	Existant : 1 bâtiment situé en zone d'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service. Futur : Pas de nouveau projet connu  Il est rappelé qu'autour de tous les puits de mine, un rayon minimal de 10m inconstructible doit être considéré. De plus, un accès depuis la voie publique doit être maintenu.  Le règlement du nouveau PLU reprend le périmètre de 15 m d'inconstructibilité autour des puits 7 et 7 bis.  Les constructions nouvelles en zone d'aléa, ainsi que les extensions, en dehors du rayon de 10m par rapport à l'axe central du puits, sont autorisées, sous réserve de la prise en compte du risque de tassement au droit des galeries de service.	B	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de MONTIGNY-EN-GOHELLE – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU 1 site	PPRM
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU 1 site	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître 1 site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, une gestion au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions reste envisageable via le PLU, dans la zone d'aléa des puits 7 et 7 bis.

La commune peut également faire le choix de créer une zone inconstructible couvrant les zones d'aléa au zonage, en application de l'article R123-11b du CU. et de déplacer tout projet en dehors des zones impactées.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.25 NOYELLES-GODAULT

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 4	UEr	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits)	3 (2)	Des bâtiments d'entreprises sont impactés  En cas d'extension de l'un de ces bâtiments, en zone d'aléas liés aux galeries de service, il faudra prendre en compte les aléas rencontrés  Aucun nouveau projet n'est connu dans la zone d'aléas considérée.	B	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 4bis	UEr	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits ( rayon de 12m autour du puits), – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 16m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1) 2 (3) (2) (2)	Un bâtiment d'entreprise (usinage et ajustage mécanique) est impacté  Dans les zones impactées par les aléas au droit des galeries de service (tassement et effondrement localisé de niveau faible, et gaz de mine de niveau moyen), les constructions nouvelles sont autorisées sous réserve de la prise en compte du risque au travers de dispositions constructives tenant compte des aléas rencontrés.  En cas d'extension de l'un de ces bâtiments, en zone d'aléa, il faudra prendre en compte les aléas rencontrés (étude géotechnique, dispositions constructives)  Aucun nouveau projet n'est connu dans la zone d'aléas considérée.	B	<b>PPRM</b>
Terril 102	UD	<u>Aléas sur la partie arasée :</u> – tassement de niveau faible (emprise du terril-partie arasée), – échauffement faible (aléa supprimé si arasement total – décaissement complet)  <u>Aléas sur la partie non arasée :</u> – aléa tassement de niveau faible (emprise du terril-partie non arasée), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril-partie non arasée + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril-partie non arasée)	4 (4)  (4) 4 (4)	Habitat individuel et collectif en cours de construction (projets portés par différents aménageurs)  Le risque de tassement doit être pris en compte à la conception. Afin de supprimer l'aléa échauffement, il s'agit de décaisser les sols jusqu'à la terre végétale.  Le risque de tassement doit être pris en compte à la conception. Afin de supprimer l'aléa échauffement, il s'agit de décaisser les sols jusqu'à la terre végétale.	C    A	<b>PPRM</b> (partie arasée)    <b>PLU</b> création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU.  (partie non arasée)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de NOYELLES-GODAULT – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU	PPRM 1 site
	3	PLU	PLU 1 site	PPRM
	2	PLU	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître un site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

Sur le puits 4bis a été retenu l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit une surface d'environ 750m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques). Il s'agira, via le PLU de créer une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage ou de gérer l'existant de façon ponctuelle (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions).

Sur le terri1 102, sur la partie quasiment arasée, de l'habitat individuel et collectif est en cours de construction (projets portés par différents aménageurs) : traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions. (suppression du risque de combustion par décaissement des schistes, apport de terre végétale..., prise en compte du risque de tassement)

Sur les zones d'aléas de la partie non arasée du terri1, et du puits 4, créer une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU., en application de l'article R123-11b du CU.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.26 NOYELLES-SOUS-LENS

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 94A	31ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Futur zonage : zone naturelle inconstructible	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Bassin 11	31ND	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4	Futur zonage : zone naturelle inconstructible	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 94	31ND	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	Futur zonage : zone naturelle inconstructible	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 96	20NA UJ	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril) (terrils quasiment arasés : - de 5m de schistes)	4	Emprise communautaire : parc d'activités de la Galance Bien que situé en future zone UE, aucun projet n'est évoqué par la CALL sur ce secteur boisé, exposé à l'aléa tassement de niveau faible	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 23	UI 10UH	Aléa : – effondrement localisé de niveau moyen au droit du puits ( rayon de 8m autour du puits)	1	Enjeux : parking de l'ancien bâti concession minière (site ANGDM) La commune envisage d'intégrer la zone d'aléa en secteur inconstructible dans le PLU.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière Fosse 23	UI	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	2	L'aléa généré par la dynamitière couvre en partie une parcelle vouée à l'urbanisation future (au nord, sur seulement 50m <sup>2</sup> ) Un projet de constructions (environ 20 lots) est évoqué sur cette parcelle (commune), ainsi que sur la parcelle mitoyenne (emprise EPF).	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	<b>PLU 4 sites</b>	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	<b>PLU 1 site</b>	PPRM	PPRM
	1	<b>PLU 1 site</b>	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus ne fait apparaître aucun site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire.

Sur la dynamitière fosse 23, l'aléa effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit environ 1700m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu. Le risque peut être géré en créant une trame inconstructible au zonage du PLU, d'autant que seulement une surface d'environ 50m<sup>2</sup> en zone vouée à l'urbanisation est concernée.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**.



## 6.27 OIGNIES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 115A	UC	Aléas : – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10 m), – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	4 (4) (4)	Enjeux : 3 bâtiments existants dont un est en cours de démontage.  Maintien des aléas.	B	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 2 Henri CHARVET	UC	Aléas : – effondrement localisé faible galeries travaux suspectés (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible sur puits (rayon de 16m), – gaz de mine faible sur galeries travaux avérés (rayon de 28m)	2 (2) (2)	Pas d'enjeu ni de projet en zone d'aléa.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 1 Auguste DUPIRE	N	Aléas : – effondrement localisé faible galeries travaux suspectés (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible sur puits (rayon de 15m), – gaz de mine faible sur galeries travaux avérés (rayon de 28m)	2 (2) (2)	Pas d'enjeu ni de projet en zone d'aléa.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 9	UHa	Aléas : – effondrement localisé moyen sur puits (rayon de 18 m), – gaz de mine faible travaux avérés (rayon de 16m), – gaz de mine moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	(1) 2 (2)	Réhabilitation de la salle des machines du bâtiment permise suite à la levée de l'aléa sur les galeries. 1 bâtiment impacté.	B	<b>PPRM</b>
Puits 9bis	UHa	Aléas : – effondrement localisé moyen sur puits (rayon de 17 m), – gaz de mine faible travaux avérés (rayon de 16m), – gaz de mine moyen sur événement de décompression (rayon de 1m autour de l'événement)	(1) 2 (2)	Réhabilitation de la salle des machines du bâtiment permise suite à la levée de l'aléa sur les galeries. 1 bâtiment impacté.	B	<b>PPRM</b>
Terril 110 et bassin 20	N UHa	Aléas : – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10 m), – tassement de niveau faible (emprise du terril), – échauffement de niveau faible (emprise du terril) – tassement de niveau faible (emprise du bassin)	4 (4) (4)	Pas d'enjeu ni de projet en zone d'aléa.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de OIGNIES – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU 1 site	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU 2 sites	PPRM 2 sites	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître deux sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation ou d'aménagement sur l'existant.

Sur les puits 9 et 9bis, l'aléa effondrement localisé de niveau moyen au droit des puits (rayons respectifs de 18 et 17m autour des puits) couvre la zone d'aléa gaz de mine (rayon de 16m autour des puits) et interdit toute nouvelle construction. Il s'agira, via le PLU de créer une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage, en application de l'article R123-11b du CU.

L'aménagement des bâtiments impactés par les aléas des puits 9 et 9 bis ne doit pas engendrer une augmentation du risque.(effondrement localisé et gaz de mine)

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.28 SAINS-EN-GOHELLE

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 60	<b>10NC + 20NA</b>	Aléa : <i>tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Terril commun avec la commune de Hersin-Coupigny  Pas de projet sur ce terril	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Puits 13 et 13bis	<b>20NA</b>	Aléa : <i>effondrement localisé lié aux galeries de niveau faible (R=28m)</i>	<b>2</b>	Tous les terrains ont été vendus à des privés Plusieurs entreprises de Chauffage – Couverture – Bâtiment général  Des travaux d'extension sont prévus par les entreprises	<b>B</b>	<b>PPRM</b>
Dynamitière fosse 13 et 13 bis	<b>20NA</b>	Aléa : <i>effondrement localisé de niveau moyen (emprise+8m)</i>	<b>1</b>	Tous les terrains ont été vendus à des privés Plusieurs entreprises de Chauffage – Couverture – Bâtiment général  Des travaux d'extension sont prévus par les entreprises  Ces projets devront être situés en dehors de la zone d'aléa généré par la dynamitière, Cette zone d'aléa devra être identifiée au zonage du PLU par une trame d'inconstructibilité.	<b>B</b>	<b>PLU</b>
Terril 55	<b>10NC</b>	Aléa : <i>tassement de niveau faible (emprise)</i>	<b>4</b>	Terril commun avec la commune de Hersin-Coupigny et repris entièrement par l'EPF  Le terril a été intégré au schéma trame verte et bleue. Aucun projet de prévu – zone N	<b>A</b>	<b>PLU</b>
Dynamitière fosse 10	<b>30NAb</b>	Aléa : <i>effondrement localisé de niveau faible (emprise+8m)</i>	<b>2</b>	Programme d'une crèche et de 170 logements porté par Pas-de-Calais Habitat  Le projet devra tenir compte des zones d'aléas.	<b>C</b>	<b>PPRM</b>
Puits 10	<b>30 NAb</b>	Aléas : <i>effondrement localisé au droit du puits de niveau fort (R=9m)</i> <i>émission de gaz de mine au droit du puits de niveau moyen (R=16m)</i>	<b>(1)</b>  <b>2</b>	Zone concernée par le même projet que ci-dessus. Espace vert contigu au lotissement à créer	<b>C</b>	<b>PPRM</b>

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 10 bis	<b>30 NAb</b>	<i>Aléa : émission de gaz de mine au droit du puits de niveau faible (R=16m)</i>	<b>2</b>	Zone concernée par le même projet que ci-dessus. Espace vert contigu au lotissement à créer	C	<b>PPRM</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 2 sites	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM
	2	PLU	PPRM 1 site	PPRM 3 sites
	1	PLU	PLU 1 site	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître quatre sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation.

- Puits 13 et 13 bis : l'aléa effondrement localisé lié aux galeries de niveau faible a été retenu. Zone d'activités dont des extensions sont prévues.
- Dynamitière fosse 10 : l'aléa effondrement localisé de niveau faible a été retenu. Projet de construction de 170 logements + une crèche.
- Puits 10 et 10 bis : l'aléa gaz de mine de niveau faible a été retenu. Projet de construction de 170 logements + une crèche.

Ces aléas peuvent être gérés dans le **PLU au travers d'une trame d'inconstructibilité** et l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers n'est pas nécessaire.

## 6.29 SALLAUMINES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 5	1AUe	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	3	1 bâtiment existant impacté très légèrement par l'aléa (annexe des services techniques de la commune). Projet de la CALL : un permis a été accordé en 2008 pour une pépinière d'entreprise. Il faudra décaler un des bâtiments prévus si possible ou alors réaliser une étude géotechnique appropriée.	C	<b>PPRM</b>
Puits 12	1AUe	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	3		C	<b>PPRM</b>
Puits 13	UJ	pas d'aléa retenu – zone tampon de 10 mètres de rayon autour du puits	1	Ce puits se situe dans l'enceinte de l'entreprise DURISOTTI sur un parking	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 18 + évent	UJ	pas d'aléa retenu – zone tampon de 10 mètres de rayon autour du puits	1	Ce puits se situe sous un bâtiment industriel : entreprise DURISOTTI	A	
Terril 103A	UJ	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	L' aléa impacte des zones de parking et des bâtiments de l'entreprise DURISOTTI  Aucune extension envisagée	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 11	1 AU UCc	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 11 mètres autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1)	Zone communale cédée à la SOFIM.  Projet de la commune : création de la « résidence Sainte Barbe » 138 logements (lots libres, accession et collectifs) à proximité de la zone d'aléa d'après l'étude d'aménagement. Seuls 3 lots libres seraient dans le périmètre de l'aléa.	C	<b>PPRM</b>
			3			
Puits 4	1AU	Aléas : – effondrement localisé de niveau fort au droit du puits (rayon de 12 mètres autour du puits), – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	(1)  3	Le permis d'aménager a été déposé. Les galeries sont localisées mais non matérialisées. La commune propose de rencontrer l'aménageur pour éventuellement supprimer les lots impactés, ou revoir le projet.	C	<b>PPRM</b>

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 1 site	PLU	PPRM
	3	PLU	PLU	PPRM 4 sites
	2	PLU	PPRM	PPRM
	1	PLU 2 sites	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître quatre sites pour lesquels, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation ou d'aménagement sur l'existant.

Sur les puits 5 et 12, l'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m, soit une surface d'environ 3500m<sup>2</sup>, compte tenu des incertitudes GPS et de représentations cartographiques) a été retenu. Un permis a été accordé en 2008 pour une pépinière d'entreprise. Il s'agira, via le PLU soit de créer une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage, en application de l'article R123-11b du CU., et de déplacer le projet hors des zones d'aléa (disponibilités sur la zone), soit de traiter les demandes au cas par cas, avec des recommandations (prise en compte du risque de tassement)

Sur les puits 4 et 11, l'aléa tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m) a été retenu. Un projet porté par la commune concerne la construction de 138 logements. La commune propose de revoir le projet et de déplacer trois lots en dehors des zones d'aléas. Il s'agira, via le PLU de créer une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage, en application de l'article R123-11b du CU.,

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.30 VENDIN-LE-VIEIL

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Puits 10	1AUa	Aléas : – effondrement localisé de niveau faible pour travaux suspectés au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible pour travaux suspectés sur galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	2  (2)  (2)	Même si le puits 10 se situe en zone 1Au, la commune n'a aucun projet en zone d'aléa. Un rayon de 15 m autour des puits, ainsi qu'un accès depuis la voie publique est déjà inscrit au PLU, dans le règlement de la zone concernée.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 10bis	1AUa	Aléa : – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits)	2	Même si le puits 10bis se situe en zone 1Au, la commune n'a aucun projet en zone d'aléa. Un rayon de 15 m autour des puits, ainsi qu'un accès depuis la voie publique est déjà inscrit au PLU, dans le règlement de la zone concernée.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 8	Nd	Aléas : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible sur galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	3  (2)  (2)	La commune n'a aucun projet en zone d'aléa. Un rayon de 15 m autour des puits, ainsi qu'un accès depuis la voie publique est déjà inscrit au PLU, dans le règlement de la zone concernée.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 8bis	Nd	Aléas : – effondrement localisé de niveau moyen au droit des galeries de service (rayon de 38m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau faible sur galeries de service (rayon de 38m autour du puits)	2  (2)  (2)	La commune n'a aucun projet en zone d'aléa. Un rayon de 15 m autour des puits, ainsi qu'un accès depuis la voie publique est déjà inscrit au PLU, dans le règlement de la zone concernée.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Dynamitière fosse 8/8bis	Nd - UB	Aléa : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galerie + 8m)	2	La commune n'a aucun projet en zone d'aléa située en zone naturelle. Une partie de la zone d'aléa se situe en zone UB, sur une parcelle occupée par une entreprise. Si cette entreprise souhaite s'étendre, l'espace disponible permet une implantation hors de la zone d'aléa.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Nota : Un rayon minimal de 10m autour de tous les puits de mine (y compris sans aléa) doit être préservé en secteur inconstructible. Ces puits doivent en outre rester accessibles depuis la voie publique, afin d'en assurer les visites périodiques de surveillance.



		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU	PLU	PPRM
	3	PLU 1 site	PLU	PPRM
	2	PLU 4 sites	PPRM	PPRM
	1	PLU	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître que tous les sites affectés par un ou des aléas peuvent être aisément gérés via le PLU, la commune n'ayant aucun projet en zones d'aléas.

Il s'agira de prendre en compte le risque minier en créant une trame inconstructible couvrant toutes les zones d'aléa au plan de zonage, en application de l'article R123-11b du CU.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 6.31 WINGLES

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 70	N	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau faible (emprise du terril)	(4) 4 (4)	ZNIEFF 1 – Trame verte et bleue – Base de loisirs Marcel CABIDU (SIAEV – Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Espaces Verts) Stand de tir à l'arc à proximité Pas de projet particulier.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 70A	N	Aléas : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – glissement superficiel de niveau faible (emprise du terril + 10m), – échauffement de niveau fort (emprise du terril)	(4) 4 (1)	ZNIEFF 1 – trame verte Parcours de moto-cross  Pas de projet particulier.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Sondage de décompression S 44 ME 01	N	Aléa : – gaz de mine de niveau fort (rayon de 10m autour du sondage)	1	ZNIEFF 1 – trame verte Parcours de moto-cross  Ce sondage se situe sur le terril 70A. Pas de projet particulier.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 70B	N	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	ZNIEFF 1 – trame verte  Pas de projet particulier.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 70E	N	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	ZNIEFF 1 – trame verte  Pas de projet particulier.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 70D	N	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	4	ZNIEFF 1  Pas de projet particulier.	A	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)

Ouvrages sur site	Zone PLU	Aléa – prise en compte du risque	Classe d'aléa	Enjeux	Catégorie d'enjeu	Orientation pour le site
Terril 70C	<b>N - UHi</b>	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril), – aléa échauffement de niveau fort (emprise du terril)	<b>(4) 1</b>	ZNIEFF 1 Bâtiments en zone d'aléa (bâtiments de loisirs destinés à l'usage du camping)  Pas de projet particulier.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Terril 70F	<b>N - UHi</b>	Aléa : – tassement de niveau faible (emprise du terril)	<b>4</b>	ZNIEFF 1 Station d'épuration (N), Bâtiments (Uhi)  Pas de projet particulier.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 3	<b>N</b>	Pas d'aléa retenu : zone tampon de 10 mètres de rayon autour du puits	<b>1</b>	ZNIEFF 1 Zone de promenade  Pas de projet particulier.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 4	<b>N</b>	Aléa : – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (rayon de 28m autour du puits)	<b>3</b>	ZNIEFF 1 Zone de promenade  Pas de projet particulier.	<b>A</b>	<b>PLU</b> (création d'une trame inconstructible couvrant la zone d'aléa au plan de zonage du PLU)
Puits 7 et 7 bis	<b>UE UEa</b>	Aléas : – puits 7 : effondrement localisé de niveau faible au droit du puits (rayon de 6m autour du puits), – puits 7 bis : gaz de mine de niveau faible au droit du puits (rayon de 15m autour du puits) – tassement de niveau faible au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m), – gaz de mine de niveau moyen au droit du puits (rayon de 15m autour du puits), – gaz de mine de niveau moyen au droit des galeries de service (emprise galeries + 8m)	<b>(1) (2) 3 (2) (2)</b>	ZAL du PRONET Zone d'activités  Pas de projet connu. Toutefois, si des entreprises ou la commune désiraient étendre leurs bâtiments, cela se ferait en dehors des zones d'aléas. A noter que le règlement actuel ne reprend aucun périmètre de protection autour des puits.	<b>B</b>	<b>PLU</b> (traitement au cas par cas assorti de recommandations en cas de demande d'extension ou de constructions)
galeries disjointes du puits 7		Aléas : – effondrement localisé de niveau faible au droit des galeries – <b>galeries disjointes</b> (emprise galeries + 8 m)	<b>2</b>	ZAL du PRONET Zone d'activités (bâtiments privés ou appartenant à la commune) Toutefois, si des entreprises ou la commune désiraient étendre leurs bâtiments, cela se ferait en dehors des zones d'aléas. Pas de projet nouveau évoqué en zone d'aléa.	<b>B</b>	<b>PPRM</b>

Croisement des aléas et des enjeux sur la commune de WINGLES – Nombre de sites dans les zones d'aléas

		CATÉGORIES D'ENJEUX		
		A	B	C
CLASSES D'ALÉAS	4	PLU 6 sites	PLU	PPRM
	3	PLU 1 site	PLU 1 site	PPRM
	2	PLU	PPRM 1 site	PPRM
	1	PLU 3 sites	PLU	PLU

Conclusion de l'analyse sur la commune :

La grille d'analyse ci-dessus fait apparaître un site pour lequel, compte-tenu de la classe d'aléas et des enjeux rencontrés, un PPRM serait nécessaire. Il s'agit donc à présent de se focaliser sur ces secteurs afin de déterminer si une prescription de PPRM est incontournable, ou si une gestion au cas par cas reste envisageable en cas de demande d'urbanisation ou d'aménagement sur l'existant.

Galleries disjointes du puits 7 : l'aléa effondrement localisé de niveau faible a été retenu, et impacte des bâtiments dans la ZAL du Pronet. Si ces entreprises désiraient s'étendre, des dispositions seraient à prendre pour la prise en compte de l'aléa effondrement localisé. Toutefois, compte tenu du niveau d'aléa retenu (faible), le traitement des demandes d'extension ou de construction peuvent faire l'objet d'un traitement au cas par cas assorti de recommandations.

Pour les autres zones d'aléas, il s'agira de créer au zonage du PLU une trame spécifique d'inconstructibilité, en application de l'article R123-11b du CU.

En conséquence, les aléas rencontrés sur la commune peuvent être pris en compte via le **PLU**, sans avoir recours à l'élaboration d'un Plan de Prévention des risques Miniers.

## 7 ORIENTATION APRES ANALYSE

### 7.1 COMMUNES ANALYSEES ET ORIENTATION

Communes	Arrondissement	Prise en compte	Communes	Arrondissement	Prise en compte	Communes	Arrondissement	Prise en compte
ACHEVILLE	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	ÉVIN-MALMAISON	LENS	PLU <sup>2</sup>	MEURCHIN	LENS	PLU <sup>2</sup>
AIX-NOULETTE	LENS	PLU <sup>2</sup>	FARBUS	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	MONTIGNY-EN-GOHELLE	LENS	PLU <sup>2</sup>
ANGRES	LENS	PLU <sup>2</sup>	FLORINGHEM	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	NEDON	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
ANNAY-SOUS-LENS	LENS	Sans objet <sup>1</sup>	FONTAINE-LES-HERMANS	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	NEDONCHEL	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
ARLEUX-EN-GOHELLE	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	FOUQUIÈRES-LES-LENS	LENS	PLU <sup>2</sup>	NEUVILLE-SAINT-VAAST	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
AUMERVAL	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	FRESNOY-EN-GOHELLE	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	NEUVIREUIL	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
AVION	LENS	PLU <sup>2</sup>	GIVENCHY-EN-GOHELLE	ARRAS	PLU <sup>2</sup>	NOYELLES-GODAULT	LENS	PLU <sup>2</sup>
BÉNIFONTAINE	LENS	PLU <sup>2</sup>	GREPAY	LENS	PLU <sup>2</sup>	NOYELLES-SOUS-LENS	LENS	PLU <sup>2</sup>
BILLY-MONTIGNY	LENS	PLU <sup>2</sup>	HARNES	LENS	PLU <sup>2</sup>	OIGNIES	LENS	PLU <sup>2</sup>
BOIS-BERNARD	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	HÉNIN-BEAUMONT	LENS	PPRM <sup>3</sup>	OPPY	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
BOUVIGNY-BOYEFFLES	LENS	PLU <sup>2</sup>	HERSIN-COUPIGNY	LENS	PLU <sup>2</sup>	PONT-À-VENDIN	LENS	Sans objet <sup>1</sup>
BREBIÈRES	ARRAS	PLU <sup>2</sup>	HULLUCH	LENS	PLU <sup>2</sup>	ROUVROY	LENS	PLU <sup>2</sup>
BULLY-LES-MINES	LENS	PLU <sup>2</sup>	IZEL-LÈS-EQUERCHIN	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	SAINS-EN-GOHELLE	LENS	PLU <sup>2</sup>
CARVIN	LENS	PLU <sup>2</sup>	LEFOREST	LENS	PLU <sup>2</sup>	SALLAUMINES	LENS	PLU <sup>2</sup>
CORBEHEM	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>	LENS	LENS	PLU <sup>2</sup>	THÉLUS	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
COURCELLES-LÈS-LENS	LENS	PLU <sup>2</sup>	LIBERCOURT	LENS	PLU <sup>2</sup>	VENDIN-LE-VIEIL	LENS	PLU <sup>2</sup>
COURRIÈRES	LENS	PLU <sup>2</sup>	LIÉVIN	LENS	PPRM <sup>3</sup>	VIMY	ARRAS	PLU <sup>2</sup>
DOURGES	LENS	PLU <sup>2</sup>	LOISON-SOUS-LENS	LENS	PLU <sup>2</sup>	WILLERVAL	ARRAS	Sans objet <sup>1</sup>
DROCOURT	LENS	Sans objet <sup>1</sup>	LOOS-EN-GOHELLE	LENS	PPRM <sup>3</sup>	WINGLES	LENS	PLU <sup>2</sup>
ÉLEU-DIT-LEAUWETTE	LENS	PLU <sup>2</sup>	MAZINGARBE	LENS	PLU <sup>2</sup>			
ESTEVELLES	LENS	PLU <sup>2</sup>	MÉRICOURT	LENS	PLU <sup>2</sup>			

1 Communes sans aléa

2 Communes qui peuvent intégrer les aléas miniers dans leur document d'urbanisme

3 Communes dont la gestion du risque nécessite l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Miniers - PPRM

## 7.2 CONCLUSION

Sur les 61 communes étudiées des arrondissements de Lens et Arras, il en ressort que :

- 20 communes ne sont affectées par aucun aléa,
- 10 communes peuvent intégrer les aléas dans leurs documents d'urbanisme, sans avoir recours à une analyse approfondie.
- 31 communes ont nécessité une analyse approfondie.

Sur les 31 communes qui ont fait l'objet de cette analyse, 28 semblent pouvoir gérer le risque minier via leur document d'urbanisme. En revanche, un PPRM semble nécessaire pour 3 communes. Il s'agit de :

- HÉNIN-BEAUMONT
- LIÉVIN
- LOOS-EN-GOHELLE